



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU

# SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE



YVAN COLONNA 1960-2022



LINGUA  
**UNE ORTHOGRAPHE  
« SÉPARATISTE »**  
P20

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4  
BRÈVES P5 • LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P8  
APPUNTAMENTI P20  
RÉTRO P21 • CARNETS DE BORD P22  
ANNONCES LÉGALES P9

1,75€



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

# L'APPACIATA



**J'AI DIT  
DU CALME!**

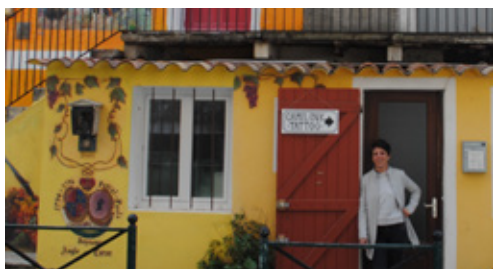




INCONTRU

**CAMILLE GUÉRIN, LE DESSIN DANS LA PEAU**

P6



OPINIONS

EN BREF ET EN CHIFFRES

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

RÉTRO **UN ANNU FÀ**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P5

P8

P18

P20

P21

P22

P9

## ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

## RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

**Paul Aurelli**

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

**Elisabeth Milleliri**

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction :**Eric Patris**

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

## BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA• **Secrétariat Bernadette Benazzi**

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• **Annonces légales Albert Tapiero**

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

al-informateurcorse@orange.fr

## CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

## À MODU NOSTRU

## Basta basta!

**S'è** vo seti com'è noi appena troppu appiccicati à i vostri telefonini, urdina\*tori è televisìu, ùn seti micca risciuti par disgrazia à francavvi di tutti i cummenti fatti nant'à a Corsica dopu a visita di u ministru di l'Internu. Ci voli à dì chì l'analisi di bon sensu sò stati abbastanza rari. Ch'ella sighi nant'à i canali d'infurmazioni in cuntinuu o nant'à i reti siciali, a nostra isula è u so populu si sò fatti marchjà addossu d'una manera mai vista. A causa di sta viulenza gnuranti è scatinata: a nostra esistenza! S'è l'affari avia cuminciatu dighjà cù i primi manifestazioni dumandendu «Ghjustizia è verità» pà Yvan Colonna, i cosi sò partuti in tutti i sensi dopu chì Gérald Darmanin avissi cappiatu a parolla «autunumia». Da tandu, pudeti imaghjinà u marosulu di discorsi infami chì hè andatu à pichjà contr'à i scogli di a nostra tarra. Prima, ùn sani mancu fà a sfa-renza trà «autunumia» è «indipendenza», allora ch'ellu basta à apra un dizziunariu o à circà nant'à Google pà veda ch'ellu ùn si tratta mancu appena di i listessi cuncetti. Ma infini, inde un'idiucrazia simuli, hè difficiuli di rifletta pà una certa categoria di parsoni. È senza surpresa, sapeti chì spezia di «riflessioni» aciarbi hè vultata u più? Una com'è quissa: «Detili puru l'autunumia! Ma tandu, cacce-tili tutti l'aiuti siciali è i suvvenzioni! In più, ùn pagani mancu impositi!» Ancu Gandhi, u Dalai Lama è Jean François Bernardini pirdariani i so narbi lighjendu i parolli di mullizzoni cusì! Aldilà di i pinzuti simpliciotti nant'à Twitter chì ùn sani mancu scriva in a so cara lingua ufficiali unica, sò tutti i «spicialisti» di a televisìu, cumpitenti d'appressu à elli pà parlà à tempu di a guerra in Ucraina, di u Covid è a di l'alizzioni prisidinziali chì ani fattu i cacciati i più scandalosi, cù, senza esage-razioni è vittimisazioni, un razzisimu senza cumplessi. È sò i listessi chì vinarani à fà brunzà i so culi in «Portovek», «Mourtole», «Bonifatch» è «Ghisonatch», muntendusi a sega è sunniendu di a Corsica com'è d'una gabbia senza l'acelli. Ma andeti à favvi leghja una volta pà sempre! ■ Santu CASANOVA

**Vous** aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN**Écrivez-nous: [journal@icn-presse.corsica](mailto:journal@icn-presse.corsica)

## SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

**La journée ne s'annonçait pas trop mal.** Ce 23 mars 2022, Volodymyr Zelensky, président de l'Ukraine, était l'hôte virtuel du Parlement français, après avoir été celui du Parlement italien. Comme de juste, il a plaidé, avec cette manière «cash» qui lui a valu nombre de sympathies, la cause de son pays. Comme de juste, les parlementaires français l'ont gratifié d'une standing ovation. Ça ne coûte pas cher et ça fait toujours de bien belles images émouvantes pour les JT: «on est tous avec toi, Volo!», étant bien entendu que «avec» s'écrit souvent «derrière». Comme de juste, aussi, certains ont ironisé, non sans raison et non sans poser ce qu'on aime appeler de nos jours «de vraies questions»: mais que faisaient donc les hackers russes qui causaient tant de misères à Pronote au printemps 2020 lorsqu'il s'est agi de couper le son et l'image à Zelensky? Comme de juste, encore, certains ont entonné, en mode Chantecler, les couplets sur une Europe forte. Et plus encore sur le remarquable «leadership» de la France, en ces heures difficiles. À défaut de panache blanc, rallions-nous à la crête... ou au croupion emplumé (on a les cimiers qu'on peut) de celui qui, par son chant, peut à n'en pas douter faire se lever le soleil et nous révéler toute la joie martiale qu'il y a à se geler les meules à 13° en hiver, chez soi. Un prix dérisoire, pour ceux qui n'en étaient pas déjà là en temps de «paix», comparé au plaisir de faire sa part, tel le colibri, pour contrer l'ours russe. Seulement voilà, l'ours que beaucoup croyaient acculé, aux deux-tiers dépecé, n'a pas dit son dernier mot. Ce même 23 mars, Vladimir Poutine a fait savoir que pour les achats de gaz russe, l'Europe devrait en passer par les roubles. Ou se passer de gaz. Ah... Mais? D'aucuns ont ainsi découvert qu'en temps de guerre, même économique, tous les coups sont permis du moment qu'ils font mal. Après une telle annonce, la belle unité européenne tiendra-t-elle le choc ou bien vacillera-t-elle, chacun s'efforçant de faire au mieux de ses intérêts, en fonction de sa dépendance au gaz russe? Une chose est sûre, décréter Poutine complètement déconnecté, en mal de toute stratégie, était peut-être un poil prématuré. Quelqu'un, dans la salle, a dit «roublard»? ■ EM

**LCP** @LCP · 5h  
Intervention de Volodymyr Zelensky : l'Assemblée nationale se lève pour applaudir le président de l'Ukraine.  
#DirectAN cc @ZelenskyyUa

**Public Sénat** @publicsenat · 4h  
"La meilleure arme contre Vladimir #Poutine c'est l'unité des Européens", déclare @PA\_Anglade. #DirectAN #DirectSenat cc @ZelenskyyUa

**Pieyre-Alexandre Anglade** @PA\_Anglade · 32 min  
Le président @ZelenskyyUa a exprimé cet après-midi sa reconnaissance envers le président de la République @EmmanuelMacron pour son action, et a salué son leadership.

**Princertitude** @princertitude · 20h  
Donc les Russes empêchaient nos gosses d'utiliser Pronote et les cours en ligne pendant le confinement mais ne font rien contre la tournée des parlements de Zelensky en visio. Il s'est bien foutu de notre gueule @jmbianquer.

**Observatus Geopoliticus** @ObservatusGeopo · 2h  
Énorme. Il ne coupe pas le gaz pour apparaître comme un fournisseur crédible mais demande juste de payer en roubles.  
-> le rouble remonte en flèche  
-> Les Européens sont dans une impasse complète (refus = catastrophe économique, accord = sanctions de facto en partie annulées)

**Aymeric Chauprade** @a\_chauprade · 4h  
La Russie n'acceptera plus les paiements en € ou \$ pour le gaz et le pétrole. Les clients européens devront la payer en roubles. Moscou met en place ses contre-mesures aux sanctions occidentales et nous ne sommes qu'au début.

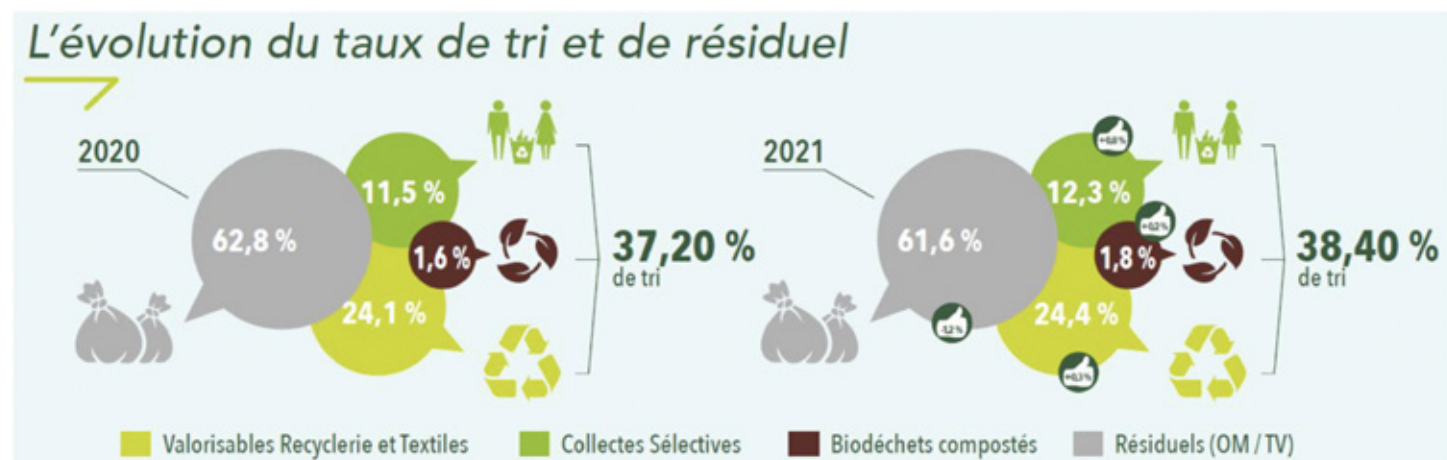
**OlivierFrancois6020** @OFrancois60200 · 2h  
Guerre en Ukraine : Poutine riposte aux sanctions et exige de l'UE qu'elle paye ses achats de gaz russe en roubles...  
  
Macron, c'est toi qui disais : «soyez fiers d'être des amateurs»  
On se le prend en pleine face ton amateurisme...

### HUMEUR

## Jouvence

Il est rarissime qu'on se sente rajeunir à la lecture des éditos ou le visionnage d'émissions «d'information» aux allures de comptoir en fin de bordée, animées par des gens dont la compétence était déjà sujette à caution lorsqu'ils parlaient baballe. Mais, rendons cette grâce à la période actuelle, une revigorante sensation ne quitte plus depuis trois semaines ceux qui ont eu la chance aussi relative que lointaine de subir le flot des éditorialistes (parfois les mêmes que ceux qui sévissent encore aujourd'hui), des sketches de matinale radio aussi alertes qu'un nonagénaire podagre, des bons mots tirés du Vermont 1919, des émissions «spéciales» -comprendre spécialement étudiées comme des cours de justice sont spécialement constituées- toutes choses à but unique: taper sur tout ce qui ressemble à un Corse, surtout s'il est autonomiste ou, horreur entre les horreurs (que l'Être suprême et laïque protège la République) s'il professe une opinion indépendantiste. Oui, osons le dire, ce retour, ce revival de l'attaque systématique et de la haine à pleins tombereaux et de l'accusation indiscriminée soulage temporairement certaines épaules du poids de quatre décennies. C'est que ça réveille, la colère; ça envoie de l'adrénaline, les considérations qu'un digne dindon télévisuel n'oserait jamais prononcer en visant un autre peuple; ça fait rire, une tribune de cuistres. Si la raison ne freinait l'enthousiasme, on en viendrait presque à féliciter tous ces pourvoyeurs de vindicte. Certes, de nos jours, s'ajoute au plaisir de ce rajeunissement le tsunami d'insanités en provenance des réseaux sociaux, qu'elles émanent du bipède inculte à grande gueule, du préfet en disponibilité ou d'universitaires à côté desquels Chevénement passerait pour un séparatiste échevelé. Mais là, on peut éventuellement répondre, alors que brailler devant son téléviseur ou engueuler le supposé comique qui ahane ses pauvretés pendant qu'on boit son café matutinal n'amène à rien, sinon une certaine honte rétrospective et des éclaboussures d'arabica sur la table. Évidemment, les articulations grincent autant voire plus qu'il y a six mois, mais ce retour aux années 80 vaut infiniment mieux que les calamiteuses soirées du même nom. Dommage que le bain de jouvence sente plus le fumier que le mimosa. ■ Eric PATRIS

## DÉCHETS MÉNAGERS

**Petite progression du tri en 2021**

**Le Syndicat de valorisation des déchets** de la Corse (Syvadec) a dressé le bilan des déchets ménagers produits et traités en Corse pour l'année 2021. Si « *le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas* », de ce point de vue, pas vraiment de motif de satisfaction puisque, loin de diminuer, la production de déchets dans l'île a [encore !] progressé. L'an passé, la production de déchets municipaux\* par habitant était en effet de 721 kg en Corse, soit une production totale de 243 933 tonnes. Ce qui représente 8 % de plus qu'en 2020. Pour le Syvadec et les intercommunalités, cela se traduit par une augmentation de 17 033 tonnes de déchets traités. La production par habitant en Corse est supérieure de 36 % à la moyenne nationale, qui s'établit à 529 kg/an/habitant. Cet écart est cela dit lié au tourisme, le ratio de production étant calculé par habitant permanent, toutefois, la production en Corse se révèle aussi être supérieure de 7 % à la moyenne des zones touristiques. Les chiffres de 2021 confirment la tendance observée avant le Covid : à l'exception de l'année 2020, marquée par la situation sanitaire et, par voie de conséquence, le recul de l'activité touristique, la production insulaire globale de déchets est en augmentation constante depuis 2017. Une évolution qui résulte de l'importante croissance démographique régionale (plus de 1 % en moyenne par an, plus de deux fois supérieure à la moyenne nationale qui est de 0,4 %), ainsi que de la hausse de l'activité touristique. Deux bonnes nouvelles, cependant, la hausse générale du tri et une stabilisation de la production des ordures ménagères résiduelles, le développement du tri ayant permis d'absorber les évolutions démographiques et économiques de l'île. Pour 2021, le taux régional de tri s'établit à 38,4 %, soit 276 kg/habitant, et les collectes sélectives [verre, papier, emballages, biodéchets] sont en constante augmentation depuis 2017. Ainsi, en 2021, leur taux de progression est de 10 %. Une avancée qui concerne particulièrement les emballages dont le tri a été multiplié par deux depuis la mise en place des extensions de consignes de tri en 2018. De leur côté, les déchets valorisables de recycleries augmentent de 2 %. En 2021, 69 027 tonnes ont été déposées dans les 25 recycleries du Syvadec, les deux sites gérés par les intercommunalités et la recyclerie privée. Ce service permet de trier et valoriser 86 % des déchets entrants. Les biodéchets compostés à la source affichent quant à eux une progression de 38 %. En 2021, près de 5 000 nouveaux composteurs individuels ont été distribués et 15 composteurs partagés ont été installés dans les cœurs de villages et les quartiers d'habitation. Ainsi, 13 kg de déchets par habitant (11 kg en 2020) ont pu être mis au compost plutôt que jetés avec les ordures ménagères. Et il reste une importante marge de progression puisque pour l'heure, 27 % des Corses disposent d'une solution de compostage. Enfin, le volume des ordures ménagères enfouies se stabilise, mais reste cela dit élevé : 415 kg/an/habitant contre 249 kg/an/habitant en moyenne nationale, ce qui représente 61,6 % du volume des déchets produits en 2021 contre 62,8 % en 2020. En 2021, la Corse a envoyé 93 746 tonnes de déchets en recyclage et valorisation, soit 276 kg/habitant. ■ AN

\* Les déchets municipaux ou DMA sont les déchets collectés par les collectivités. Ils comprennent : les déchets des ménages, y compris les encombrants (hors gravats) ; les déchets produits par les petites entreprises (ou administrations) et collectés en même temps que les déchets des ménages (déchets dits « assimilés ») ; les déchets des communes (entretien des espaces verts, nettoyage de la voirie, déchets des marchés).

**2,5 %**

*de plus sur un an en mars 2022 – après 2,2 % en février – c'est la hausse estimée de l'inflation, en France, pour les produits manufacturés, selon la dernière note de conjoncture de l'Insee. Les prix alimentaires augmenteraient en mars de 2,1 % sur un an, comme en février. L'évolution des prix des services sur un an passerait de 2,2 % à 2,6 % entre février et mars, tirée notamment par les services de transport en raison de l'augmentation des prix des carburants.*

**29 200**

*personnes employées dans la fonction publique en Corse fin 2018, indique l'Insee. Avec 86 emplois pour 1 000 résidents, l'île est la région de province la plus administrée. La fonction publique territoriale est le versant le plus représenté, il regroupe 44 % des agents. Depuis 2012, les effectifs publics ont progressé de 8,3 % en région, soit trois fois plus vite qu'en province. Le taux d'encadrement augmente mais la catégorie C reste majoritaire*

**65 %**

*des Français (et 75 % des Européens interrogés) ont une bonne opinion du président ukrainien Volodymyr Zelensky (21 % étant sans opinion) et 12 % ont une bonne opinion de Vladimir Poutine (9 % chez les Européens) selon un sondage Ifop auprès des opinions publiques française, allemande, italienne et polonaise réalisé pour Yalta european strategy et la Fondation Jean Jaurès. 68 % (France et Europe) sont favorables à la création d'une armée européenne*



# LE DESSIN À FLEUR DE PEAU



**Artiste plasticienne, Camille Guérin a multiplié les expériences professionnelles dans divers domaines lui permettant de dessiner ou peindre et d'affiner son style et sa technique. Elle en est donc venue à s'intéresser au tatouage et a ouvert récemment un salon de tatouage dans la vieille ville de Corte.**

**C**amille Guérin, 32 ans, peint depuis l'âge de 16 ans ; à l'époque, sans « trop toucher au dessin : je peignais directement, avec de la matière ». Mais, précise-t-elle « il m'a fallu de longues années pour apprendre à peindre, on ne sait pas peindre à 20 ans ». Dans un premier temps, elle s'était orientée vers des études d'architecture, espérant y trouver un bon compromis entre une pratique artistique et un débouché professionnel peut-être moins aléatoire que le statut d'artiste : « Certains parents sont réalistes et ont conscience que c'est un métier compliqué donc qui pousse à faire des formations « concrètes » comme l'architecture ». Cependant, elle n'a pas tardé à réaliser que la profession était « trop axée » sur l'utilisation d'ordinateurs et de logiciels pour moi. Elle a alors décidé de se réorienter. « Je suis partie sur un brevet des métiers de l'art, dans les trompe-l'œil et les fresques murales. J'y ai appris à peindre. Plus tard, j'ai fait un CAP de chocolaterie : il y avait le côté artistique et saisonnier - l'activité se concentrant surtout sur Noël et Pâques - qui me permettait de pouvoir peindre six mois de l'année. Je m'étais spécialisée dans les moulages et les décors sur chocolat. J'ai fait ça pendant envi-

ron six ans. » Sans renoncer pour autant à la peinture sur toile. « J'aime beaucoup les portraits assez stylisés. Je n'ai jamais fait de réalisme, c'est une succession de couches de peintures et de touches de couleurs qui forment le portrait, c'est assez caricatural. Sinon j'ai fait pas mal de nus ou des tableaux architecturaux. J'aime beaucoup ce qui est délabré, comme les vieilles bâtisses, les structures un peu rouillées. Depuis trois ans, je récupère des crânes de vaches dans la nature, je les nettoie, les ponce, les polis. J'enlève toutes les fissures pour avoir un côté vraiment lisse. Au final le rendu ressemble à de la porcelaine. Le sujet est dénaturé. Dessus, ma peinture est différente, elle est beaucoup plus graphique, avec des répétitions de petits éléments. Il faut s'adapter au jeu de lumière et aux formes du crâne ».

Puis elle s'est intéressée au tatouage, qui lui a donné l'occasion de peaufiner davantage sa technique du dessin. « C'est assez complémentaire de la peinture. Je réalise mes œuvres picturales avec une succession de couches, touches de peinture, glacis, qui créent du relief et de la matière. Au fur et à mesure, cela construit le tableau. L'art du tatouage est à l'opposé



« Les artistes sont toujours en manque de reconnaissance, le tatouage amène cela : on est en contact direct avec le client ; on est à son écoute et on fait un projet qui est personnalisé. Mais je n'arrête pas de peindre pour autant. C'est un autre support. »

de cette technique. Une fois le dessin créé, il y a un travail de recopiage, sur la peau en intégrant les formes, les courbes du corps. Il faut avoir un trait sûr, de nombreuses techniques et un sens esthétique développé. Chaque peau et chaque emplacement du corps sont différents, à contrario d'une toile ! » De plus, si Camille Guérin est toujours aussi passionnée par la peinture, la pratique du tatouage offre une expérience bien différente de celle qui consiste à créer seule chez soi puis à confier son travail à un galeriste. « J'ai fait pas mal d'expositions, vendu pas mal de toiles... Mais faire une toile c'est très long. Ensuite, lorsqu'on expose dans une galerie on ne rencontre pas forcément l'acheteur et il n'y a pas de suivi. On ne sait pas où va la pièce. Et on s'adresse à une clientèle assez aisée. Le tatouage est beaucoup plus populaire, il y a un rendu instantané et un rapport assez intéressant avec le client. Les artistes sont toujours en manque de reconnaissance, le tatouage amène cela : on est en contact direct avec le client ; on est à son écoute et on fait un projet qui est personnalisé. Mais je n'arrête pas de peindre pour autant. C'est un autre support ».

C'est à Corte, dans la rue du Vieux marché, qu'elle a choisi d'installer son salon de tatouage. Et ce pour plusieurs raisons. « Il y avait déjà beaucoup de tatoueurs à Bastia, Ajaccio, l'île-Rousse mais pas à Corte. Ensuite, j'adore l'ambiance de la vieille ville, elle rappelle celle d'un village ». Inutile cela dit de passer à son salon en simple curieux. Elle reçoit uniquement sur rendez-vous, après avoir été contactée via Instagram (camil-ink), « en décrivant le projet, l'emplacement, la taille. Si besoin, je propose un premier rendez-vous pour se rencontrer et en parler, afin de comprendre au mieux le projet. Suite à un versement d'arrhes, je réalise le ou les dessins. Après validation, on se retrouve pour la séance tatouage. » S'il y en a pour

tous les budgets, avec un tarif horaire moyen de 100 €, comme la plupart de ses confrères, Camille Guérin souligne que « à partir du moment où il y a ouverture des grilles, c'est-à-dire l'installation d'un poste de travail et la stérilisation, il faut compter 70 euros minimum, même pour un micro point. Donc autant se faire faire un vrai dessin. Je ne fais pas du tout de réalisme, il y a de nombreux autres tatoueurs compétents dans ce domaine. Mon style est plutôt graphique, surréaliste, avec des répétitions de motifs comme les petites écailles, les petits points. Un peu enfantin aussi, style BD, légèrement inspiré du tatouage traditionnel, ainsi que du tatouage japonais. J'aime revoir mes clients au bout d'un ou deux mois afin de voir le tatouage cicatrisé, il arrive qu'il y ait besoin de retouches ; elles sont réalisées à ce moment-là. » Pour l'heure, les étudiants constituent une bonne partie de sa clientèle. « C'est le début, j'ai fait beaucoup de publicité sur les réseaux sociaux, donc ça a touché cette tranche d'âge-là, même si j'ai des clients plus âgés. L'avantage, c'est que c'est une population qui se renouvelle régulièrement. L'inconvénient, c'est que les vacances scolaires signifient des périodes avec moins d'activité ». De quoi dégager du temps pour préparer des expositions ? « Avec le Covid, c'était compliqué, beaucoup d'annulations. Je me suis mise à plein temps sur le tatouage, ce qui fait que je ne m'en suis pas tellement occupée. De plus, je suis assez fainéante : je ne crée pas spécialement pour une exposition. Donc j'expose ce que j'ai ! » Derrière cette fainéantise revendiquée avec le sourire, il y a cela dit de longues heures de pratique - environ 60 heures pour un crâne poli puis peint et plus encore pour une toile - et de perfectionnisme « Il faut travailler longtemps pour avoir un résultat de qualité, et je sais que j'évoluerai encore, on évolue toute la vie ». ■ Jean-Paul MILLELIRI



## EXPOSITION

**L'Atlante di e meraviglie**

Originaire de la province de Bergame, où il vit et travaille, Matteo Rubbi est un artiste plasticien, lauréat en 2011 du Furla Art award, prix destiné à promouvoir des artistes italiens émergents. Originaire de New-York, Zeyn Joukhadar est une auteure américano-syrienne non binaire, récompensée en 2018 pour son premier roman, *La carte du souvenir et de l'espoir*, puis en 2021 pour *The thirty names of night*. Inspiré notamment du *Livre des étoiles fixes* de l'astronome persan du X<sup>e</sup> siècle, Abd-Al-RahmanAl-Sûfi, leurs recherches en collaboration a visé à examiner les relations transméditerranéennes et les échanges culturels à travers le ciel nocturne. Ceci dans le but de réaliser un atlas des étoiles, à la fois visuel et narratif, permettant non seulement de visualiser les constellations occidentales et arabes, mais aussi de référencer, en arabe, anglais et dans plusieurs langues méditerranéennes, les noms des étoiles et constellations ainsi que les légendes et mythes qui s'y rattachent. Matteo Rubbi et Zeyn Joukhadar ont pensé l'exposition comme une collection de fragments d'un manuscrit imaginaire, *L'atlante di e meraviglie* dont le titre fait référence à une autre source du projet, un ouvrage compilé en Égypte au XI<sup>e</sup> siècle, *Le Livre des curiosités des sciences et des merveilles pour les yeux*. «Aujourd'hui, expliquent les deux artistes, il est facile de visualiser ciel nocturne sur un téléphone portable avec diverses applications. Mais pour de nombreux peuples, le ciel a traditionnellement été bien plus : un calendrier, un temple, une carte, une bibliothèque, une collection indestructible d'histoires et de sagesse. Nos racines de peuples de la Méditerranée, d'Asie du Sud-Ouest et/ou d'Afrique du Nord s'entremêlent, et le ciel nous offre les récits millénaires d'échanges et de migrations.» L'exposition associe des œuvres produites sur place et des pièces plus anciennes. Le projet était aussi de solliciter un public scolaire [écoles, collèges et lycées, en Haute-Corse comme en Corse-du-Sud] afin de créer de manière collective, de permettre aux élèves de parler d'eux-mêmes et de leur place dans le monde, tout en prenant conscience que l'effacement peut être un geste d'oppression tout autant qu'un acte formidable pour refuser d'être assigné à une identité univoque.

Jusqu'au 18 juin 2022. Frac Corse, citadelle de Corte. 📞 04 20 03 95 33 & [www.frac.corsica](http://www.frac.corsica)



## THÉÂTRE

**Le rouge éternel des coquelicots**

Latifa Tir est d'origine Chaouïa. Ses parents sont arrivés à Marseille dans les années 1950, et c'est là que Latifa a toujours vécu. Elle n'a jamais quitté cette ville, sa ville. Elle y tient un snack, dans le quartier de la Busserine, en face du théâtre du Merlan où l'auteur et metteur en scène François Cervantes avait pris ses habitudes alors qu'il travaillait à la préparation d'un spectacle, *L'épopée du grand Nord*, consacré aux quartiers Nord de Marseille. «Nous avons commencé à nous parler, explique François Cervantes. J'étais impressionné par la puissance de son amour pour sa famille, pour ce quartier, pour cette enfance qu'elle a vécue là. (...) Elle tire de son expérience un récit universel. Au-delà de sa vie, elle incarne le destin de sa tribu, de son quartier, de Marseille et des grands mouvements migratoires du XX<sup>e</sup> siècle. À ses côtés, je me suis souvenu de cette phrase : le monument de Marseille, c'est son peuple. À la fin de *L'épopée du grand Nord*, je suis allé la voir et je lui ai dit : je voudrais écrire un autre texte, sur ces quartiers, sur cette époque, à partir des conversations avec toi». Une première version de la pièce reposait sur une distribution d'une quinzaine d'interprètes, habitants du quartier ou comédiens professionnels tels que Catherine Germain qui incarnait Latifa. Des liens forts s'étant noués entre les deux femmes, François Cervantes a conçu une deuxième version, sous la forme cette fois d'un monologue, porté par Catherine Germain, dans une scénographie très épurée. Les 25 et 26 mars 2022, 20h30. *L'Aghja, Ajaccio*. 📞 04 95 20 41 15 & [www.aghja.com](http://www.aghja.com)

**Chœur des amants**

La veille au soir, ils avaient projeté de regarder ensemble *Scarface* et, comme souvent, ils s'étaient endormis devant le film. Puis les voilà réveillés en sursaut, au beau milieu de la nuit, subitement confrontés à une question de vie ou de mort, embarqués malgré eux dans une course effrénée contre la montre. Auront-ils encore l'occasion de se dire des mots d'amour, de changer les choses, d'être heureux ? Écrite et créée à Lisbonne, en 2007, *Chœur des amants* est la première pièce du comédien, dramaturge et metteur en scène portugais Tiago Rodrigues qui l'a construite comme un récit lyrique et polyphonique, en entrelaçant les voix d'un jeune couple brutalement confronté à la perspective d'être séparé à tout jamais. Leurs mots sont parfois à l'unisson et d'autres fois se juxtaposent, exposant alors des versions légèrement différentes des mêmes événements, selon la façon dont chacun les a vécus. Treize ans plus tard, Tiago Rodrigues a souhaité revenir sur cette première œuvre, non pas seulement en revisitant sa mise en scène, mais en lui donnant une suite, qui se situe des années plus tard. Une fois le danger passé, comment cet homme et cette femme ont-ils évolué ? Et qu'est-il advenu de cet amour éperdu qui a autrefois défié et vaincu la mort ? Les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2022, 21h30. *Fabrique de théâtre, Bastia*. 📞 04 95 39 01 65 & [www.theatrealibi.fr](http://www.theatrealibi.fr)







## CREATION SOCIETE

N° 01

### PAGLIA ORBA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Chez Madame Orsolini Celine  
Résidence Bertrand - Bâtiment L  
20250 Corte

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 16 mars 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination** : **PAGLIA ORBA**

**Siège** : Chez Madame Orsolini Celine - Résidence Bertrand - Bâtiment L - 20250 Corte

**Durée** : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
**Capital** : 1000 euros

**Objet** : Restauration traditionnelle, pizzeria, traiteur, vente de glaces et de crêpes, sur place et à emporter et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement ou sa réalisation.

**Présidente** : Julia Emilie Danièle CLEMENCIN, demeurant Résidence Monte E Cismonte - Bâtiment A - Route du Calvaire - 20250 Corte

**Directeur général** : Pierre-Jean GRISCELLI, demeurant Village - 20242 Vezzani  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Présidente.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination** : **TERRES TOURS**  
**Forme sociale** : SASU.  
**Siège social** : Route du Pero, Marchese, 20130 Cargèse.  
**Objet social** : Production et vente de céramiques, formation aux techniques de la céramique.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation. **Capital** : 1.000 €.

**Admission aux assemblés et droit de vote** : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la Société.  
**Chaque membre de l'assemblée** a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
**Cession d'actions** : En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions sont libres entre associés.  
**Toutes les autres cessions** sont soumises à l'agrément des associés.

**Président** : Philip GUILLOT, demeurant route du Pero, Marchese, 20130 Cargèse. Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 03

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 17/03/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination** :

#### MARANELLI CONSULTING

**Siège** : Immeuble U Libecciu, Rue des Cactus, Escalier D, Parc Berthault, Résidence Leredu, 20000 Ajaccio,  
**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS  
**Capital** : 100.000 Euros

**Objet** : Marchand de biens, Agent d'intermédiation immobilière,  
Le conseil et l'aide à la décision en matière d'expertise foncière et immobilière.

**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Présidente** : Madame Sabrina, Edith, Madeleine MAUDUIT (veuve MARANELLI), demeurant Immeuble U Libecciu, Rue des Cactus, Escalier D, Parc Berthault, Résidence Lered, 20000 Ajaccio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

La Présidente.

N° 04

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AFA du 15/03/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée

**Dénomination** : **SF ETANCHEITE**

**Siège** : Lieu-dit Butrone, Résidence des Vignes, 20167 Afa

**Durée** : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
**Capital** : 1000 euros

**Objet** : Travaux d'étanchéité des bâtiments, isolation, toiture, terrasses, ETC...

Sous traitance

**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président** : Monsieur Fabrice, Jean SCIPILLITI, demeurant Lieu-dit Butrone, Résidence des Vignes, 20167 Afa  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 05

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 03/03/2022, il a été constitué une S.A.S.U. ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : **MAT**

**Objet social** : Prise intérêts et participations dans toutes sociétés

**Siège social** : Lieu-dit Cognoni - 20220 Santa Reparata Di Balagna

**Capital** : 1.000 €. **Durée** : 70 ans.

**R.C.S** : Bastia

**Président** : Madame Anne Marie LEVAN épouse ORTICONI demeurant Lieu-dit Cognoni à Santa Reparata Di Balagna.

N° 06

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Nice du 17/03/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée

**Objet** : Prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles et la gestion de participations, animation, direction, gestion de société, fourniture de prestations de services administratives, acquisition et gestion de portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement,

**Dénomination** : **GROUPE NUNZI TOZZA**  
**Siège social** : Marine de Sisco - 20233 Sisco

**Capital** : 1.000 euros (1.000 €)

**Durée** : 99 ans

**Admission aux assemblées et droit de vote** : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et d'y voter quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Cession des actions** : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des Associés. L'agrément résulte d'une décision collective des Associés statuant à l'unanimité des droits des associés disposants du droit de vote.

**Président** : Madame Caroline TOZZA demeurant à Marine de Sisco - 20233 Sisco  
**RCS** : Bastia.

Pour avis.

N° 07

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 Mars 2022 à Saint-Florent, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**SIEGE ET OBJET DE LA SOCIETE** :

**TACOS BONITO**, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1000€, dont le **Siège social** est au Lieu-dit Faggiolu - D 82 - 20217 Saint-Florent, ayant pour objet :

Restauration rapide (activité ambulante) sans vente de boissons alcoolisées, vente sur place et à emporter, pour une durée de 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des sociétés de Bastia

**TRANSMISSION DES ACTIONS** : Toute cession d'actions est soumise à un agrément préalable de la collectivité des associés.

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE** : Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives, proportionnellement à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne droit à une voix.

**Président** : Il a été nommé comme président GHERASIM Bogdan-Ionut, demeurant au Lieu-dit Faggiolu, D 82, 20217 Saint-Florent, pour une durée non limitée.

Pour avis, Le président.

N° 08

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 25/02/2022, il a été constitué une S.A.S.U. ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : **PRO BAT MD**

**Objet social** : Travaux de maçonnerie et de plaques de plâtres

**Siège social** : Villa P. Thierry - Route de Pietramaggiore - 20260 Calvi

**Capital** : 1.500 €. **Durée** : 70 ans.

**R.C.S** : Bastia

**Président** : Monsieur Vitalii ARMASARI demeurant Villa P. Thierry - Route de Pietramaggiore à Calvi.

N° 09

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 17/03/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée

**Dénomination** : **MAMINOLA**

**Siège** : 12, rue Bonaparte - 20000 Ajaccio  
**Durée** : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital** : 2000 euros

**Objet** : Restauration classique et rapide, snack, buvette et fabrication de pâtes artisanales, vente de boissons alcoolisées de catégorie 3, fabrication de produits alimentaires artisanaux,  
**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Présidente** : Mme Olympe, Roselyne RICCO (épouse SAVELLI) demeurant Résidence les Acacias A - Chemin de Pietralba - 20090 Ajaccio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

La Présidente.

N° 10

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VICO du 14/03/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale** : **DSE IMMO**

**Siège social** : Rue du Pont - 20160 Vico

**Objet social** : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.

**Capital social** : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance** : M. François-Xavier, Antoine GAFFORY demeurant Rue du Pont - 20160 Vico et M. Pierre, Nicolas, Marie MAGLIOLI-CUCHEROUSET demeurant Place Savoyardi - 20160 Vico,

**Clauses relatives aux cessions de parts** : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

**Immatriculation de la Société** au R.C.S. d'Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 11

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 03/03/2022, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : **AMO**

**Objet social** : Prise intérêts et participations dans toutes sociétés

**Siège social** : Lieu-dit Cognoni - 20220 Santa Reparata Di Balagna

**Capital** : 1.000 €. **Durée** : 70 ans.

**R.C.S** : Bastia

**Président** : Madame Anne Marie LEVAN épouse ORTICONI demeurant Lieu-dit Cognoni à Santa Reparata Di Balagna.

**SAINTE LUCIE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de : 500 Euros  
8, Rue Maréchal Ornano  
20000 Ajaccio

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé en date du 17 Mars 2022, à Ajaccio, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :** **SAINTE LUCIE**  
**Forme :** Société à Responsabilité Limitée  
**Objet :** L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous logements, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Siège social :** 8, Rue Maréchal ORNANO, 20000 Ajaccio

**Durée :** 99 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

**Capital social :** 500 euros

**Gérant :** Madame Valérie, Nathalie HUGUET épouse POGGI, demeurant 8, Rue Maréchal ORNANO, 20000 Ajaccio, Née le 28 Août 1963 à ARCAHON,

De nationalité française, Mariée sous le régime de Séparation de biens pure et simple le 23 Juillet 1988 à M. Pierre POGGI,

Immatriculation sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte ssp en date de 08/03/2022, il a été constitué une SAS :

**Dénomination :**

**VENTAGRI**

**Siège Social :** Propriété Travoni, Villa Venturini, Ldt Angiolasca, 20215 Vescovato

**Capital :** 500 €

**Activités principales :** Cultures et exploitations agricoles diverses à finalité commerciale et toutes opérations industrielles et commerciales relatives à l'activité agricole.

**Durée :** 99 ans

**Président :** M. VENTURINI Ange François, 3, rue Notre Dame de Lourdes, 20200 Bastia

**Cession d'actions :** Libre avec droit de préemption conféré aux associés

**Exercice du droit de vote :** Une action égale une voix

**Conditions d'admission aux assemblées :** Réservee aux seuls associés

Immatriculation au RCS de Bastia.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASSP en date du 16/03/2022, il a été constitué une SAS dénommée :

**ALDILA**

**Siège social :** Ancone - 20111 Calcatoggio

**Capital :** 1000 €

**Objet social :** Exercice de la profession d'expert-comptable **Président :** Mme Pauchon Alicia, Stéphanie demeurant Ancone - 20111 Calcatoggio élu pour une durée de 6 exercices. **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Les personnes mentionnées au 1 de l'article 7 de l'ordonnance du 19 septembre 1945 détiennent plus des 2/3 des droits de vote. **Clauses d'agrément :** Toute cession d'actions ayant pour effet l'admission d'un nouvel associé est subordonnée à l'agrément résultant d'une décision extraordinaire de la collectivité des associés.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**SARL TOP FACADES 2A**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1.000 Euros  
Siège social : Lieu-dit Colombina  
20129 Bastelicaccia

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé enregistré à AJACCIO le 18 mars 2022, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée :

**Société à Responsabilité Limitée TOP FACADES 2A** au capital de 1.000 Euros, siège social : Lieu-dit Colombina - 20129 Bastelicaccia, durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, apport en numéraire : 1.000 Euros.

**Objet :** Préparation et nettoyage, pose de revêtements, projection de produits de rénovation et embellissement de façades, murs et terrasses ainsi que tout autre activité annexe à l'activité principale.

Monsieur Vitor Manuel FERREIRA FERREIRANDES, demeurant Lieu-dit Colombina - 20129 Bastelicaccia associé unique est désigné statutairement en qualité de gérant sans limitation de durée.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention.



**MAUSOLEO**

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Santa Luccia

Route de Mausoleo, 20222 Brando

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BONCHAMP LES LAVAL du 02/03/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale :** **MAUSOLEO**

**Siège social :** Santa Luccia, route de Mausoleo, 20222 Brando

**Objet social :**

- La propriété, l'acquisition, la mise en valeur, l'administration :

- de tous immeubles ou droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement,

- de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles et droits immobiliers en question,

- La mise à disposition gratuite du bien dévolu par la société au profit du ou des gérants statutaires ;

- L'organisation en vue de faciliter la gestion et la transmission afin d'éviter les aléas de l'indivision du patrimoine immobilier familial des associés ;

- La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux, titres, contrats ou bons de capitalisation, ou tous autres placements, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions de parts, d'actions, obligations et de tous titres ou droits sociaux en général ;

- La souscription de tous emprunts et la constitution de toute hypothèque ou toute autre sûreté réelle ;

- L'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse, avec ou sans garantie hypothécaire ;

- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles

devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, pour autant que cette aliénation ne puisse pas être considérée comme un acte de commerce et ne porte pas en conséquence atteinte au caractère civil de la société ;

- Et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance :** Benoît MAURICE et Laurence MAURICE, demeurant 18, Impasse de Galbé, 53960 Bonchamp Les Laval

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Agrément requis dans tous les cas ;

Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 15/03/2022, il a été constitué une SAS dénommée :

**A.F.P**

**Capital social :** 3000 euros

**Siège social :** 26, Allée des Myrtes - 20166 Pietrosella

**Objet :** La Société a pour objet en France et à l'Etranger :

- Toutes opérations de promotion immobilière, la gestion, la location, la vente, l'achat de tous biens immobiliers, l'activité de marchand de bien et droits immobiliers (achat en vue de leur revente d'immeubles, de biens et droits immobiliers, d'actions ou parts de société immobilières),

- La prise et la gestion, sous toutes formes, de toutes participations et tous intérêts dans les sociétés industrielles et commerciales,

- La prise et la gestion sous toutes ses formes de toute participation dans les sociétés détenant des participations dans des sociétés industrielles et commerciales.

- L'achat, la vente, la location, la location-gérance, la gestion, l'exploitation directe ou indirecte d'établissements industriels ou commerciaux, entrepôts, ateliers, fonds ou éléments de fonds de commerce ainsi que de tous immeubles et locaux, en tout ou en partie, notamment à caractère de bureaux ou d'habitation, comme de tous terrains ou installations quelconques, et tous objets mobiliers et matériels pour tous usages entrant dans le cadre de son objet social ;

- La conclusion de contrats de services d'aide à la décision ou concourant à l'élaboration de la politique ou de la stratégie générale ainsi qu'à la gestion générale de l'entreprise ; la passation de prestations administratives portant notamment sur les services généraux, les ressources humaines, les services financiers, comptables, informatiques et juridiques ; la conclusion de contrats de prestations de soutien commercial ;

- L'acquisition, la vente, le dépôt, la cession, l'exploitation, de toutes marques de fabrique et de commerce, de tous brevets d'invention, de tous savoir-faire, dessins et modèles et procédés de fabrication ; la prise ou la concession de toutes licences ou sous-licences d'exploitation ;

Et plus généralement, faire toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles ou commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement, ou être utiles à l'objet

social ou susceptibles de favoriser le développement ou l'extension des affaires sociales.

La société pourra agir directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes, et réaliser directement ou indirectement les opérations rentrant dans son objet social.

**Président :** SAS FABAF0 inscrite au RCS de Lille Métropole sous le numéro 902 018 068 représenté par Mr ANDREE BENJAMIN Michel Edouard né le 03/08/1990 à Nice.

**Transmission des actions :** Actions librement cessibles entre associés uniquement

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Tous actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**Durée :** 99 ans

Immatriculation au RCS Ajaccio.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à PORTO-VECCHIO du 17 mars 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :**

**SQ RESIDENCE LAETITIA**

**Siège :** 4, Lotissement Taglio d'Oro, Bocca dell'Oro, 20137 Porto-Vecchio,

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

**Capital :** 2.000 euros

**Objet :** L'acquisition et l'exploitation de résidence de tourisme

**Transmission des actions :**

**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** Monsieur Xavier TRABIA, demeurant 20C, Chemin de la Genévrière, 1213 ONEX, Suisse

La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé du 17/03/2022, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** **ZELLER**

**Forme :** SAS

**Siège :** Castello Via Nova, Hameau de Castello à Luri [20228]

**Objet :** Distribution de produits pétroliers et assimilés, fourniture de produits et de services à la clientèle, à savoir l'exploitation de boutiques de station-service et la prestation de services de lavage, d'entretiens et d'autres services techniques liés aux véhicules, la vente au détail de lubrifiants et de bouteille de gaz, et plus généralement toutes activités accessoires à la vente de carburant au détail menée dans les stations-services, autres que la location de voiture ;

**Durée :** 99 ans

**Capital :** 550 €

**Président :** Monsieur Mark, Christian, Pascal ZELLER, demeurant Castello Via Nova, Hameau de Castello à Luri [20228],

**Admission aux AG et droit de vote :** Tout associé peut participer aux AG sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque action donne droit à une voix.

**Transmission - Cession :** Agrément de l'assemblée générale statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote

Immatriculation : RCS Bastia.

Pour avis,



N° 20



**Olivier PELLEGRINI**  
Avocat

Port de Plaisance de Toga  
20200 Bastia  
Tel : 04 95 32 05 85

**GHIJUVAN'MARIA**  
Société Civile

Au capital de 1000 euros  
Siège social : Tighjale, 20218 Pietralba

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PIETRALBA du 16/03/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile  
Dénomination sociale :

**GHIJUVAN'MARIA**

Siège social : Tighjale, 20218 Pietralba  
Objet social : L'acquisition d'un immeuble sis à Résidence Colombani - lieu-dit Filetelle - Bâtiment n°1 - 20218 Moltifao, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,  
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire  
Gérance : Monsieur Benoit Dominique COLOMBANI, demeurant Lieu-dit Filetelle - 202018 Moltifao,  
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés  
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 21

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à VALLECALLE en date du 24 février 2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **U PETRALBINCU**,  
SIEGE SOCIAL : Hameau de Pruneta, Vallecalle [20232]

OBJET : La petite restauration et le snacking

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros  
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
AGREMENT : L'agrément pour toute cession d'actions par l'assemblée des actionnaires.  
PRESIDENT : ANTOINE SAMMARCELLI, demeurant Hameau de Carbonacce, Cagnano (Corse),  
DIRECTEUR GENERAL : ANTOINE BUTTAFOCO, demeurant 18, rue Général Carbuccia, Bastia (Corse),  
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le président.

N° 22

### CMTM HOLDING

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros

Siège social : Résidence Saint-Michel  
Bâtiment B, Lupino, 20200 Bastia

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 17/03/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination : **CMTM HOLDING**  
Siège : Résidence Saint-Michel, Bâtiment B, Lupino, 20200 Bastia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
Capital : 1000 euros  
Objet : Holding, détention et prise de participation directe ou indirecte dans le capital de société, groupement ou entités juridique de tous types.  
Président : Madame Aurore, Hélène Taddei, demeurant Résidence Saint-Michel Bâtiment B, Lupino, 20600 Bastia  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 23

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 03 2022, il a été constitué :

Forme : SASU

Dénomination sociale : "**123 LOUEZ**"

Capital : 500 Euros

Objet : Etats des lieux d'appartements et de maisons, vides ou meublés,

Siège : Pole de Suartello II, Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio

Durée : 99 ans

Administration : M. Boschetti Franck demeurant 103, Allée des Mimosas, che-nilles, 83520 Roquebrune Sur Argens.

Exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris..

Transmission des actions : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte sur instruction signée du Cédant ou de son représentant qualifié.  
Immatriculation au RCS Ajaccio.

Pour avis,

N° 24

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/03/2022 à PORTO-VECCHIO, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **RESIDENCE CANAVA**

Forme : SASU

Siège social : Lieu-dit ARAGUINA - 20169 Bonifacio

Objet : La location de villas et d'appartements meublés avec prestations parahôtelières

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Ajaccio

Capital : 100 €

Président : Monsieur DI MEGLIO Gilbert, demeurant Canava - 20169 Bonifacio.

Le Président,

N° 25

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Canale Di Verde du 14.09.2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée  
Dénomination sociale : **CASA DE LEGNU**  
Siège social : Lieu-dit Calcinjole, Chez Madame KNIPPER CHILINI, 20230 Canale Di Verde

Objet social : Locations meublées sans prestation para hôtelière.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 euros

Gérance : Madame Stéphanie CHILINI, demeurant Lieu-dit Calcinajole, 20230 Canale Di Verde,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 26

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 19 MARS 2022 à Furiani, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION : **SCI TESS**

SIEGE SOCIAL : 50, Lotissement A Casetta, 20600 Furiani

OBJET : L'acquisition, la construction, la gestion et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel,  
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

CAPITAL : 1000 euros

GERANCE : ROPTIN Aline, demeurant 41, route de Ville, 20200 Bastia

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

### MODIFICATION GERANT

N° 27



### GAEC LES JARDINS DU FIUM'ORBO

Groupement Agricole  
d'Exploitation en Commun  
Au capital de 79273,49 €

Siège social : Chez Louis Medori  
Cavone - 20240 Ventiseri  
393948864 RCS Bastia

### CHANGEMENT DE GÉRANCE

Aux termes d'une délibération en date du 1er Mars 2022, la collectivité des associés de la société a décidé :

Caroline MEDORI a démissionné de ses fonctions de Co-Gérante à compter du 1er Mars 2022. Sébastien MEDORI est maintenu dans ses fonctions de gérant de la Société.

Les modifications résultant, dans l'avis antérieurement publié, de la décision ci-dessus sont les suivantes :

\* Ancienne mention :

Les Co-Gérants du GAEC LES JARDINS DU FIUM'ORBO sont : co-gérants Caroline MEDORI et Sébastien MEDORI.

\* Nouvelle mention :

Le Gérant du GAEC LES JARDINS DU FIUM'ORBO est : Sébastien MEDORI.  
Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

N° 28

### CODONE

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 100.000 euros  
Siège social : Chez Mr GIULY Thomas  
20270 Aléria  
509 274 494 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 17 mars 2022, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Madame Bénédicte DUBOUE de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Thomas GIULY, demeurant Lieu-dit VACCAJA - 20270 ALERIA, pour une durée illimitée à compter de ce jour. Le nom de Madame Bénédicte DUBOUE a été retiré de l'article 16 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Thomas GIULY, nouveau gérant.

Pour avis, La Gérance.

N° 29

### AU BOEUF DE TRADITION

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 8.000 euros  
Siège social : Lieu-dit CEPPE  
20620 Biguglia - R.C.S : 437 651 821

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 01/03/2022, il a été décidé de nommer à compter de cette date en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée M. Raphaël ROCCIA, demeurant au 184, rue des Oliviers, Lotissement Les Chênes, Valrose à BORGIO [20290], en remplacement de Monsieur Jean Charles MARTINELLI géant démissionnaire.  
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 30

### GEODO

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 10.000 Euros  
Siège social : Etablissements FARDET  
2174, Avenue Sampiero Corso  
Rond-Point de Furiani, 20600 Furiani  
R.C.S. Bastia 848 725 602

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 28/02/2022, il a été décidé de nommer à compter de cette date en qualité de gérant de la société pour une durée indéterminée M. Jean-Charles MARTINELLI demeurant Villa E CALDANE, Terrasses de CARDO, SAN GAETANO à BASTIA [20200].  
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

### MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 31

### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 01/01/2022, l'associé unique de la SARL GILCO au capital de 1000 euros, 480 292 937 RCS BASTIA, a décidé de transférer son siège social du Centre Commercial Port de Toga, CS 60001, 20291 BASTIA au Place du Monument aux Morts - Strada Principale - 20170 SANGAVINO-DI-CARBINI à compter du 01/01/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance.

N° 32

**SCI MJM**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : 3, Allée des Pins  
35220 Chateaubourg  
535 091 508 RCS Rennes

**AVIS**

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2022, l'AGE des associés de la SCI MJM a décidé de transférer le siège social du 3, Allée des Pins, 35220 CHATEAUBOURG au Chemin de Pozzu, Lieu-Dit Pastriciolella, 20129 Bastellaccaccia à compter du 01/01/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 535 091 508 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'AJACCIO.

Pour avis. La Gérance.

N° 33

**D1976**

Société Civile  
Au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
23, Avenue Impératrice Eugénie  
20000 Ajaccio  
799 284 419 RCS Ajaccio

**AVIS DE PUBLICITÉ**

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 23, Avenue Impératrice Eugénie, 20000 AJACCIO au 4, Cour Napoléon, 20000 AJACCIO à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.  
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 34

**ROGAMEC**

SCI au capital de 1524,49 €  
Siège social : Zone Industrielle Avon  
13120 Gardanne  
340 603 182 RCS Aix en Provence

L'AGE du 01/03/2022 a décidé de transférer le siège social à compter du 01/03/2022 à Porcariccia, 20110 Viggianello. Gérant : M. Philippe ROGATI demeurant Porcariccia, 20110 Viggianello. Formalités RCS d'Ajaccio.

N° 35

**ART DIFFUSION 2B**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 10.000 euros  
Siège social : Velone Orneto  
20230 Velone-Orneto - RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 15/03/2022, le Président de la société par actions simplifiée ART DIFFUSION 2B, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du Velone Orneto, 20230 VELONE-ORNETO au IMMEUBLE LA VALLEE - 20270 ALERIA à compter du 15/03/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,  
Le Président.

N° 36

**TRANSFERT  
DU SIÈGE SOCIAL**

Aux termes d'une décision en date du 01/01/2022, l'associé unique de la SARL GILCO au capital de 1000 euros, 480 292 937 RCS BASTIA, a décidé de transférer son siège social du Centre Commercial Port de Toga, CS 60001, 20291 BASTIA au Place du Monument aux Morts - Strada Principale - 20170 SANGAVINO-DI-CARBINI à compter du 01/01/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.  
La Société, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 480 292 937 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'AJACCIO.  
Gérance : Monsieur Gil VAUGELADE, demeurant 1793B route Supérieure de Cardo - Villas Poggiale N1 - 20200 Bastia.  
Pour avis.  
La Gérance.

N° 37

**AVIS**

Suivant AGE en date du 01/10/2021, Monsieur Wojciech FIJOLEK, Président et actionnaire unique de la SAS « CRYO MED-Art Corsica », société par actions simplifiée à actionnaire unique au capital de 1.000 euros a décidé de transférer le siège social de 5, Lotissement U Pietralbu Suttanu - 20214 CALENZANA à Villa 33 - Les Patios de Campo Longo - 20260 CALVI. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

**MODIFICATIONS  
STATUTAIRES**

N° 38

**PROF ILE FORME**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7000.00 €  
Siège social : Route de Mezzavia  
Km 5, 20090 Ajaccio  
493 548 234 RCS Ajaccio

Suivant décisions unanimes des associés prises par acte sous seing privés en date du 16/03/2022, la dénomination sociale a été modifiée et est désormais : KALYANA NOMAD SHALA.  
L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Le siège social a été transféré, à compter du 16/03/2022, de ROUTE DE MEZZAVIA, KM 5, AJACCIO (Corse), à Chez Mr et Mme BONELLI Lucien, Bocca di Carbinica, 20167 ALATA. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.  
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

N° 39

**PB. FROID**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 35.000 euros  
Siège social : Route de Ghisoni  
20240 Ghisonaccia  
448 469 304 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 21/03/2022, l'associée unique a décidé de remplacer à compter du 21/03/2022 la dénomination sociale "PB. FROID" par "GHISO FROID", et de supprimer le sigle PB.F sans qu'il y ait lieu de le remplacer et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 40

**Constant-Cini**  
AVOCATS D'AFFAIRES**EQUARRI'CORSE**

SARL au capital de 20.000 euros  
Siège social : Route de Maison Pieraggi  
20270 Aghione  
481.126.894 RCS Bastia

Aux termes du PV de l'AGE du 09/03/2022 les associés ont décidé de la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau. SIEGE SOCIAL DENOMINATION OBJET DUREE Ils sont inchangés. Capital social : Il reste fixé à 20.000 euros, divisé en 100 actions de 200 euros chacune. Administration : Président : M. Laurent PAOLACCI, demeurant 1111 route de la Plaine - 20243 Prunelli Di Fiumorbo Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé ou les associés d'une même catégorie a/ont le droit de participer aux décisions collectives, quelle que soit leur nature et quel que soit le nombre de ses actions. A chaque action est attachée une seule voix. Les droits de vote de chaque associé sont proportionnels au nombre d'actions détenues dans le capital. Agrément : Les actions sont librement cessibles entre associés. En cas de pluralité d'associés, elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes, en ce compris conjoints, ascendants ou descendants du cédant, qu'avec le consentement des associés à la majorité des actions ayant le droit de vote. Ces dispositions visent toutes transmissions à titre onéreux ou gratuit, qu'elles portent sur la pleine propriété, la nue propriété ou l'usufruit des actions. En cas de décès d'un associé ou de liquidation de communauté de biens d'un associé, le conjoint, un héritier, un ascendant ou un descendant ne peut devenir associé qu'après avoir été agréé dans les conditions prévues au présent article. Etant précisé que tant que subsiste une indivision successorale, les actions qui en dépendent ne sont prises en compte pour les décisions collectives que si un indivisaire au moins n'est pas soumis à agrément. Ceux des indivisaires qui répondent à cette condition ont seuls la qualité d'associé. S'il n'en existe qu'un, il représente de plein droit l'indivision ; s'il en existe plusieurs, ils doivent désigner un mandataire commun. Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 41


**LE PETIT CAPRICE**

SAS au capital de 1500 €  
26, rue Jean Pandolfi, 20110 Propriano  
RCS Ajaccio : 822 951 901

**AVIS DE MODIFICATION**

Aux termes d'une délibération en date du 15 mars 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter du même jour de :  
\* Procéder au changement de dénomination sociale : A compter de ce jour, les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale actuelle « LE PETIT CAPRICE » pour « CINQ NOVEMBRE ».  
L'article 3 des statuts est modifié en conséquence. Un exemplaire du procès verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire et des statuts modifiés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

 04 95 32 04 40

N° 42

**SCI TORENT**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 800,00 euros  
Siège social : Imm Dragonniers  
Parc Berthault - Bâtiment B  
20000 Ajaccio  
499 961 381 RCS Ajaccio

Suivant délibération en date du 18.02.2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en Société à Responsabilité Limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital reste fixé à la somme de 800 euros, divisé en 80 parts sociales de 10 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

**Dénomination :**

Ancienne mention : « SCI TORENT »

Nouvelle mention : « TORENT »

**Objet :**

Ancienne mention : Acquisition, Exploitation par bail ou autrement de tous immeubles. Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

Nouvelle mention : L'acquisition, l'exploitation par bail, location, ou autrement de tous immeubles.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe

**Dirigeants :**

Ancienne mention : Gérant  
Monsieur Jean-Luc Thomas ESPINO, demeurant à AJACCIO (20000), Les Dragonniers, Bâtiment B, Parc Berthault  
Nouvelles mentions :  
Monsieur Jean-Luc Thomas ESPINO, demeurant à AJACCIO (20000), Les Dragonniers, Bâtiment B, Parc Berthault  
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 43

**AVIS**

Aux termes de délibérations de AGE du 14.03.2022 de la SCI Société Bastiaise Immobilière, au capital 38.112.25 €, siège social : 6 bis rue César Campinchi, 20200 BASTIA, RCS BASTIA n° 301 921 375, ont été voté [effet à la date de l'AGE] : 1] la nomination de M. Paul Laurent FILIPPI demeurant 25 bld Paoli, 20200 BASTIA, en qualité de nouveau gérant en remplacement de Mme Marie-Catherine NEGREL démissionnaire, 2] le changement du siège social à l'adresse : 13 rue César Campinchi, 20200 BASTIA et la modification de l'article 4 des statuts en conséquence. Mention en sera faite au RCS de Bastia.



**JS MARINE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 5000 Euros  
Lieu-dit Effrico 21  
20167 Sarrola-Carcopino  
501 798 342 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires des associés en date du 1er janvier 2022, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :

**\* Ancien objet :**

- "La réparation, l'entretien, la rénovation de bateaux de plaisance et travaux sous-marins.

- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;

- Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe."

**\* Nouvel objet :**

- "L'achat, la vente, la location, la réparation, l'entretien, la rénovation de bateaux de plaisance et travaux sous-marins.

- La dispense de formations pour la préparation à l'examen du permis bateau.

- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;

- Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe."

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

**LUNAPA**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital social de 600€  
N°25 - Tralonca - 20250 Tralonca  
RCS Bastia 853 574 275

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 janvier 2022, il résulte que :

Madame Lucienne MARY-GERONIMI, demeurant 25, boulevard Dominique PAOLI, à Ajaccio [20090], a été nommée Directeur Général à compter du 29 janvier 2022, en remplacement de Madame Nathalie MARY, veuve CESARI, demeurant à Riventosa [20250], U Pentone, démissionnaire.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

**IMMORTELLES DE CALENZANA**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 500 €  
Siège social : Ld Terrazone  
Route de La Figarella - 20214 Moncale  
848 858 973 R.C.S. Bastia

Par décision de l'AGE du 07/03/2022, il a été décidé de proroger l'exercice social en cours jusqu'au 30/06/2022.

**Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN**

**Avocat à la Cour**

Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Par AGE du 08 mars 2022, les associés de la société «IMPEX», SAS au capital de 50.000 €, 1104 av. Sampieru Corsu, ldt Ardisson, 20600 FURIANI [481 515 112 RCS BASTIA], ont décidé de nommer Monsieur Robin, Hugo ANDREANI, demeurant Résidence l'Absolu, ldt Chinchine, 20600 FURIANI en qualité de Président à compter de ce jour, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur André ANDREANI, démissionnaire. Ils ont par ailleurs nommé, en qualité de Directeur Général, pour la durée du mandat du Président, Madame Alix, Marie, Inès ANDREANI, demeurant Immeuble Monte Renoso, Bât 6, Résidence les Cimes, 20200 BASTIA. L'article 39 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

**SCI CORDOLIANI**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1524.49 Euros  
Siège social :  
Zone Industrielle de Tragone  
20620 Biguglia  
R.C.S : Bastia 350 678 868

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 février 2022, il résulte qu'à compter de cette date :

- Le siège social de la société, anciennement domicilié Zone Industrielle de TRAGONE à BIGUGLIA [20620] a été transféré au Lieu-dit Poggiolo à Brando [20222] ;

- Les associés ont décidés de nommer en tant que gérant pour une durée indéterminée M. Ange Pierre Antoine CORDOLIANI, demeurant Lieu-dit Poggiolo à Brando [20222] en remplacement de Monsieur Jean Pierre CORDOLIANI gérant démissionnaire.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour Avis,

**BIANCHI**

SAS au capital de 600.000 €  
Rt 11 - 2552 Avenue Sampiero Corso  
20600 Furiani  
RCS Bastia 344 952 221

Aux termes du PV des décisions du Président en date du 03/01/2022, il a été décidé de la démission de Monsieur Jean François BIANCHI de son mandat de Directeur Général à compter du 30/09/2021.

Pour avis.

**EGC SERVICES**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2700 euros  
Siège social : ZA de Caldaniccia  
Lot 7, Mezzavia, Pernicaggio  
20167 Sarrola-Carcopino  
494 866 593 RCS Ajaccio

Aux termes d'un avenant du 28/02/2022 au contrat de location gérance du 30/07/2007 liant la SAS EGC SERVICES à la SAS EXPLOITATION GENIE CLIMATIQUE-EGC, il a été constaté le transfert du fonds artisanal de «service après-vente en chauffage, climatisation, ventilation mécanique, régulation, énergie nouvelle, électricité» du ZA de Caldaniccia, Lot 7, Mezzavia, Pernicaggio, 20167 SARROLA-CARCOPIANO au Lieu-dit Michel Ange, 20167 AFA à compter du 28 février 2022.

Pour avis, le Président.

**DISSOLUTION LIQUIDATION****H. LUCA**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 2250 euros  
Siège social : Lieu-dit Asciajo  
Largia Porra - 20137 Porto-Vecchio  
493 251 763 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 28/02/2022, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28/02/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Mme Colette PLAY (épouse LUCA), demeurant 15, Rue des Oliviers, 20137 Porto-Vecchio, ancienne cogérante de la Société, a été nommée en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Asciajo, Largia Porra, 20137 PORTO-VECCHIO.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, la Gérance.

**ALU PRESTIGE**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.000,00 euros  
Siège social : Parc d'Activité de Mezzavia  
Ajaccio - 20167 Mezzavia  
Siège de liquidation :  
Parc d'Activité de Mezzavia, Ajaccio  
20167 Mezzavia-891792186 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31.12.2021 au Parc d'activité de Mezzavia, Ajaccio, 20167 MEZZAVIA a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Pierre, Toussaint MANICACCI, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

**LA FACCIATA**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 5000 euros  
Siège social : 10, chemin de Benciugnu  
Trinité - 20137 Porto-Vecchio  
828 807 800 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 17/03/2022, l'A.G.E. a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 17/03/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Lydie BASSO-BERT, demeurant 10, chemin de Benciugnu, Trinité, 20137 PORTO-VECCHIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 10, chemin de Benciugnu, Trinité, 20137 Porto-Vecchio.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

**STATION BARTOLI SARL**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 5000 euros  
Siège social : Immeuble Santa Maria  
Avenue de la Libération  
Lupino - 20600 Bastia  
528 730 690 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 mars 2022 :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;  
- donné quitus au Liquidateur Monsieur Camille BARTOLI, demeurant route Supérieure de Cardo, lieudit Campo Ventosu à BASTIA [20200] et déchargé ce dernier de son mandat ;  
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

**POGO**

SCI au capital de 150.000 €  
Siège social :  
4, Lieu-dit Tinuta - Zona  
20144 Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio  
487 705 733 R.C.S. Ajaccio

Aux termes du PV du 22/02/2022, l'unanimité des associés a décidé de dissoudre la société, à compter du 22/02/2022, de fixer l'adresse de liquidation au siège social et de désigner en qualité de liquidateur : Monsieur Thierry Mascort, 4 Lieu-dit Tinuta - Zona - 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio.  
Mention RCS d'Ajaccio.

N° 56



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CENTRE CORSE

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

- Collectivité passant le Marché :**  
Communauté de Communes du Centre Corse  
Z.A. RT 50 - 20250 Corte  
Téléphone : 04.95.47.04.04  
Télécopie : 04.95.33.06.92  
Courriel pôle traitement des eaux : traitementdeseaux@cccentre-corse.fr  
Profil acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>  
Personne responsable du Marché : Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Centre Corse.
- Objet du Marché :**  
Mission de Maîtrise d'œuvre relative au remplacement des réseaux gravitaires de collecte des eaux usées dans le centre ancien de la ville de Corte.
- Procédure de passation du Marché :**  
Procédure adaptée en application de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique et du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.
- Date limite de réception des offres :** le 20 avril 2022 à 12 heures 00
- Délai de validité des offres :** 120 jours.
- Modalités d'obtention du dossier :**  
Les dossiers de consultation pourront être demandés et retirés gratuitement auprès du Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée au paragraphe 1 ci-dessus ou téléchargés sur le site du profil acheteur du Maître d'Ouvrage également indiqué au paragraphe 1 ci-dessus.
- Justifications obligatoires à produire quant aux qualités et capacités des candidats :**  
Les dossiers de candidature, entièrement rédigés en langue française, comprendront obligatoirement, y compris pour chacun des cotraitants ou sous-traitants éventuels, les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus par le Décret n°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire de la commande publique :  
\* Lettre de candidature (DC 1 ou forme libre).  
\* Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier (DC2 ou forme libre) :  
a) Qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales ;  
b) Justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail.  
\* Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC2 ou forme libre).  
\* Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (DC2 ou forme libre) :  
\* déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années ;  
\* déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les missions de Maîtrise d'œuvre réalisées dans le domaine des eaux usées au cours des trois derniers exercices ;  
\* liste des principales références de missions équivalentes achevées dans le domaine des réseaux d'eaux usées en zones urbaines ou péri-urbaines réalisées au cours des cinq dernières années, indiquant notamment l'objet des travaux, le montant, la date et le destinataire, chacune des références, pour être prise en compte, devra faire l'objet de la fourniture d'un certificat de capacité ;  
\* certificats de qualification professionnelle éventuels apportant la preuve que le candidat a compétence à réaliser la prestation ;  
\* liste détaillée du personnel spécialisé dans le domaine des réseaux d'eaux usées.
- Critères de choix et de classement des offres :**  
Pour le choix de l'offre la mieux disante, les critères suivants, affectés du coefficient d'importance entre parenthèses, seront retenus :  
1/ Valeur technique de l'offre : 70 %.  
2/ Prix : 20 %.  
3/ Délai d'exécution justifié par le calendrier d'exécution : 10 %.
- Renseignements complémentaires :**  
Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus uniquement par l'intermédiaire du profil acheteur indiqué au paragraphe 1 ci-dessus.
- Instance chargée des procédures de recours :**  
Tribunal Administratif de Bastia.  
Villa Montepiano  
20407 BASTIA CEDEX  
Téléphone : 04 95 32 88 66  
Télécopie : 04 95 32 88 55.

Voies de recours : Voir les Articles L551-1 et suivants du code de justice administrative.

11. Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion : 17/03/2022.

Le Président,  
Antoine ORSINI.

N° 57

## CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.34.92.10

Site : [cabinet-retali.fr](http://cabinet-retali.fr)

### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

#### AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

#### AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

#### Le JEUDI 12 MAI 2022 à 11H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

#### SUR LA COMMUNE DE BASTIA (Haute-Corse) :

Dans une maison d'habitation située à BASTIA (Haute-Corse), 13bis, Rue Saint Joseph, comprenant un sous-sol, un rez-de-chaussée, un étage et les greniers non habitables sous toiture, lieudit rue Saint Joseph, pour 2a 36ca, cadastrée section AO n° 389, les lots ci-après :

- **LE LOT NUMERO DEUX** : tout le rez-de-chaussée comprenant deux magasins, un hall d'entrée, une cuisine et une salle à manger. Ensemble toutes les parties communes indivises dudit immeuble et du terrain sur lequel il est édifié, correspondant à la fraction d'immeuble sus désigné et non affecté à l'usage exclusif des autres copropriétaires.

- **LE LOT NUMERO TROIS** : tout le premier étage composé de six pièces principales et d'une salle de bains. Ensemble toutes les parties communes indivises dudit immeuble et du terrain sur lequel il est édifié, correspondant à la fraction d'immeuble sus désigné et non affecté à l'usage exclusif des autres copropriétaires.

- **LE LOT NUMERO QUATRE** : les greniers non-habitables. Ensemble toutes les parties communes indivises dudit immeuble et du terrain sur lequel il est édifié, correspondant à la fraction d'immeuble sus désigné et non affecté à l'usage exclusif des autres copropriétaires.

#### LOT UNIQUE

MISE A PRIX : 250.000,00 €

Visite prévue SUR PLACE SANS RDV le mardi 26/04/2022 de 11h30 à 12h30 par la SELARL LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : [cabinet-retali.com](http://cabinet-retali.com).

N° 58

## Maître SEFFAR Jean-Pierre

Avocat

Résidence Paoli - 22, Rue César Campinchi - 20200 Bastia

Tél : 04.95.31.03.05 - Fax : 04.95.31.78.57

### VENTE AUX ENCHÈRES

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant : SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LUCCIANA (Haute Corse), 20290, Lieudit Casamozza,

Une parcelle de terre cadastrée Section BI N° 46 d'une contenance de 11 a 54 ca La consistance des biens et droits immobiliers est la suivante :

Une maison construite sur deux niveaux, divisée en deux parties distinctes :  
**Partie n° 1 (Sud-Ouest)** : construite sur deux étages, recouverte d'un pan de toiture en tuiles, composée d'un séjour, d'une mezzanine, cheminée en pierres apparentes, d'une cuisine, d'une salle de bains, d'un WC, de trois chambres, d'un bureau, d'une buanderie

**Partie n°2 (Nord-Est)** : composée au rez-de-chaussée, d'un grand séjour, une cuisine équipée, une mezzanine, de trois chambres, d'une buanderie, une salle de bains, WC, et deux chambres à l'étage, ainsi que cela est plus amplement décrit dans le procès-verbal descriptif dressé le 25/08/2021.

Devant le Juge de l'Exécution du tribunal judiciaire de Bastia (Haute-Corse).

Le JEUDI 19 MAI 2022 A 11 HEURES

Mise à prix : 120.000,00 €

LOT UNIQUE

Visite possible des lieux.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de BASTIA sous le n° 21/00019 ou au cabinet de Maître Jean-Pierre SEFFAR.

votre contact : **Albert TAPIERO**

☎ **04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23**

[al-informateurcorse@orange.fr](mailto:al-informateurcorse@orange.fr)

Historique brasserie bastiaise

# Le Café du Centre

Service tous les midis - Ouvert 7/7j

**04.95.31.65.12**

2 rue Miot, 20200 Bastia

NOUVEAU !

2 RUE MIOT - 20200 BASTIA  
[WWW.MONSIEURMIOT.COM](http://WWW.MONSIEURMIOT.COM)

BOUTIQUE HÔTEL - BASTIA CENTRE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

N° 01/2022

**BIEN SANS MAÎTRE : CONSTATATION**

Nous, Maire de la Commune de VEZZANI (Haute-Corse),  
Vu, le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment en ses articles L1122-1, L1123-1 deuxième alinéa, L1123-3,  
Vu l'article 713 du Code Civil,  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 05 mars 2022 autorisant la mise en œuvre de la procédure des biens vacants sans maître,  
Attendu qu'il résulte des recherches réalisées que :

- Madame DETTORI Pauline de Pierre
- Madame DETTORI Agnès
- Monsieur DETTORI Pierre
- Monsieur GIUNTINI Jean-Baptiste
- Monsieur DETTORI Louis
- Monsieur DETTORI Emile
- Monsieur FAGES Alphonse

Propriétaires des parcelles listées ci-dessous, sont décédés depuis plus de trente ans, et qu'aucun successible ne s'est présenté.

**ARRETONS****Article I :**

Les biens sis à Vezzani, cadastrés :  
A 595 d'une superficie de 335 m2  
A 596 d'une superficie de 379 m2  
A 597 d'une superficie de 319 m2  
A 598 d'une superficie de 266 m2  
A 1138 d'une superficie de 175 m2

Sont des biens sans maître et au sens de l'article L1123-1 alinéa du Code Général de la propriété des personnes publiques, Monsieur le Maire engage une procédure d'incorporation dans le domaine privé de la commune en vertu de l'article 713 du Code Civil.

**Article II :**

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le panneau d'affichage légal de la commune et d'une publication dans deux journaux d'annonces légales.

**Article III :**

Le présent arrêté sera notifié aux services de l'Etat du Département.

**Article IV :**

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire ou contentieux devant le Tribunal administratif de Bastia.

**Article V :**

Monsieur le Maire sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vezzani, le 17 mars 2022.

Le Maire,  
Ph SUSINI.**DERNIERES  
MINUTES**

N° 60

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 22/03/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Gherardi Xavière, Yvonne  
1, rue Neuve Saint Roch  
20200 Bastia

Activité : Coiffure mixte  
RCS Bastia : A 798 673 380, 2013 A 207  
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
15, Boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

N° 61

**SAS LEANDRI**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 76.225 €

Siège Social : Route de Tavaria ZI

20110 Propriano

RCS : Ajaccio 323 415 414

Par décision de l'AGO du 30/12/2021, il a été décidé à compter du 01/01/2022 de : Prendre acte du départ du commissaire aux comptes titulaire M. ROMEI Marc en fin de mandat.  
Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 62

**CORSE INCENTIVE**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 12.500 euros

Siège social : Allée des Fleurs

Route du Stade - 20600 Furiani

502054125 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 JUIN 2019 et du procès-verbal de la gérance en date du 01 JUIN 2020, le capital social a été réduit d'une somme de 2500 euros, pour être ramené de 12.500 euros à 10.000 euros par rachat et annulation de 50 parts sociales.  
La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

**ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL**

Ancienne mention : "Le capital social est fixé à douze mille cinq-cent [12.500 euros]."  
Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à dix mille euros [10.000 euros]."

Pour avis, La Gérance.

N° 63

**RECTIFICATIF**

Rectificatif à l'annonce parue le 11/03/2022 concernant la société ToTh consulting, il fallait lire : «Le commerce de denrées alimentaires, de boissons sans alcools ainsi que tous articles vendus dans les magasins dits à commerces multiples.» au lieu de «Le commerce de denrées alimentaires, de boissons y compris vins et spiritueux ainsi que tous articles vendus dans les magasins dits à commerces multiples.»

N° 64

**CABINET LEONELLI**

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tel : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

**RESILIATION AMIABLE  
DE LOCATION-GERANCE**

La Location-gérance du fonds de commerce de vente de parfumerie et de produits de beauté à l'enseigne «POGGI PARFUMEUR» sis et exploité à BASTIA [20200] 15 Boulevard Paoli qui avait été consentie suivant acte reçu par Maître Jacques BRONZINI DE CARAFFA, Notaire à BASTIA, en date du 12 Juillet 2000, par Monsieur André POGGI, à la Société "SODIPACO" société par actions simplifiée au capital de 38.112,25 € dont le siège social est à BASTIA [20200] 7 Avenue Maréchal Sebastiani, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 413 090 077, a pris fin le 4 Mars 2021 par sa résiliation amiable résultant d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 24 Février 2022.

Pour unique insertion,

N° 65

**SOCIÉTÉ LORENZONI  
FER ET MÉTAUX**

SASU au capital de 1000 €

Siège social : Rue René Biancarelli

20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 839029121

Par décision de l'associé Unique du 09/03/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 1000 à 20.000 euros € à compter du 09/03/2022.  
Modification au RCS d'Ajaccio.

Le Président,  
Paul Lorenzoni.

N° 66

**SELS LUCIANI**

SARL au capital de 7622,45 €

Siège social : 9, Cours Paoli

20250 Corte

RCS Bastia 331 108 985

Par décision des associés réunis au siège de la société à Corté le 16 février 2009, il a été acté la prorogation de la durée de la société de 99 années supplémentaires à compter de cette date. En conséquence, l'article 5 des statuts est modifié comme suit :

**ARTICLE N°5 - DUREE****\* Ancienne mention :**

La durée de la société est fixée à 25 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf en cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

**\* Nouvelle mention :**

La durée de la société est fixée à 25 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf en cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

La durée de la Société est prorogée de 99 années à compter de la date la mise à jour des présents statuts, soit le 16/02/2009.

Le dépôt sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

N° 67

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 mars 2022, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination sociale : **DF PAYSAGE**

Durée : 99 ans

Siège social : C/O Mr DAVID Frédéric, A

Casanova, 20190 Azilone Ampaza

Capital social : 30.000€

Objet : La société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- L'achat, la vente et la gestion de toutes valeurs mobilières, de tous titres ou actions nominatives ou au porteur, de toutes obligations, de toutes parts d'intérêts ou parts sociales, de tous droits sociaux, de tous fonds de commerce ou d'industrie,

- La prise de participation, majoritaire ou minoritaire, dans toute société commerciale ou civile, française ou étrangère,

- L'assistance administrative, financière, juridiques et plus généralement, toutes prestations de services nécessaire à la gestion des filiales ou autres entreprises, notamment, prestations de services informatiques, mise à disposition de personnel, service de direction administrative, financière, commerciale, marketing, publicité,

- Le conseil à toutes entreprises, la négociation, l'intermédiaire dans le cadre de rapprochement d'entreprises, la gestion des affaires d'autrui,

- L'acquisition, la prise en location, la sous location, la gestion d'immeubles destinés à l'activité de la société et des sociétés avec lesquelles elle est liée,

Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Président : Mr DAVID Frédéric, Louis, Marcel, demeurant A Casanova, 20190 Azilone Ampaza

Admission aux assemblées et droit de vote : Les décisions en matière d'augmentation, d'amortissement ou de réduction de capital, de fusion, scission ou dissolution, de modification des statuts, d'apport partiel d'actif, de vente de fonds de commerce de la société, de dissolution de nomination des commissaires aux comptes, d'approbation des comptes annuels et affectation du résultat, sont prises collectivement par les actionnaires, avec délégation de pouvoir le cas échéant du président selon ce qui est prévu par la loi et/ou les statuts et/ou chaque décision collective.

Les décisions devant être prises collectivement par les actionnaires et indiquées ci-dessus sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires. Si la société est détenue par un associé unique, ces décisions sont prises directement par l'associé unique.

\* Décisions de l'associé unique  
L'associé unique est seul compétent pour prendre les décisions suivantes ;

- approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;
- nomination et révocation du président ;
- nomination des commissaires aux comptes ;
- dissolution et liquidation de la société ;
- augmentation et réduction du capital ;
- fusion, scission et apport partiel d'actif ;
- agrément des cessions d'actions (lorsque la clause s'applique) ;
- exclusion d'un actionnaire,

Toutes les autres décisions sont de la compétence du président.

Agrément : Tant que la société est unipersonnelle, les actions sont librement cessibles et transmissibles par l'associé unique.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 68

### DPCR

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 500 euros  
Siège social : Ldt Alzitedda, 20135 Conca

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 21/03/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination : **DPCR**  
Siège : Lieu-dit Alzitedda - 20135 Conca  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire  
Objet : Construction, rénovation, plomberie, électricité.

Chaque action donne droit à une voix. La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : David PIU demeurant lieu-dit Alzitedda, 20135 Conca

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 69

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 22/03/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

M. Jean Marie Grandi, Lot La Madone  
20230 Santa Lucia di Moriani

Activité : Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment  
RM Bastia : 313 348 327

Date de cessation des paiements :  
22/03/2022

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
15, Boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>  
Pour extrait, La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 70

### RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 36, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 25/02/2022 - n°6914. Concernant : L'EARL A TORRA Il a été omis de préciser l'ancien capital social : Il aurait fallu indiquer : L'AGE en date du 08/02/2022 a décidé d'augmenter le capital social qui est de 1000 Euros, pour le porter à 11.000 Euros. Le reste sans changement.

N° 71

### RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 22/09/2021 dans le journal L'INFORMATEUR CORSE relative à la Société CANTINA CATONI, 891 174 591 RCS Bastia Concernant l'adresse des oppositions, il convient de lire : « Oppositions : dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au fonds vendu, Le Port, Macinaggio, 20248 Rogliano pour la validité et pour la correspondance domicile est élu au Cabinet Laborde, 28 avenue Marceau, 75008 Paris. »



## LE SAVIEZ-VOUS ?


Avec [actulegales.fr](https://actulegales.fr), vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulegales.fr, avec votre journal

# Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'  Infolegale & marketing



# zilio

## l'eau minérale corse



POUR FACILITER LA RENCONTRE DE NOS FIDÈLES LECTEURS

AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES,

ICN A CONFIE LA RÉGIE DE SA PUBLICITÉ COMMERCIALE À CORSE REGIPUB

ET VOUS REMERCIE PAR AVANCE POUR L'ACCUEIL QUE VOUS RÉSERVEREZ

À STÉPHANE BRUNEL ET SON EQUIPE...

**CORSE REGIPUB SAS**

**M. STÉPHANE BRUNEL**

**TÉL. 0612 03 52 77**

**mail: brunel.stephane@yahoo.fr**



## Bulletin d'abonnement

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à :  
ICN CorsicaPress éditions • Immeuble Marevista • 12, Quai des Martyrs • 20200 Bastia

### JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **60€**       Pour un an à la version web pour **30€**  
 Pour un an à la version papier plus version web pour **65€**

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

**Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en capitales) :**

EMAIL : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN

J'accepte de recevoir les informations d'ICN  Oui  Non  
et de ses partenaires  Oui  Non

#### Ci-joint mon règlement par :

Chèque à l'ordre d'ICN  Carte bancaire

N° :

Expire fin: \_\_\_\_\_ Clé: \_\_\_\_\_ Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS • RCS BASTIA 528 790 032





## LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

Jean Chiorboli, (linguacorsica@gmail.com)

Informations et références librement accessibles en ligne / <https://bit.ly/3ot062F>

# ORTHOGRAPHE CORSE « SÉPARATISTE » : UNE TENDANCE À LA « DÉCOMPOSITION » GÉNÉRALISÉE



Le principe fondamental consistant à baser la graphie sur la prononciation, toute voyelle finale devrait donc être graphiquement accentuée si elle génère un renforcement de la consonne suivante. En corse les variations de forme dans des contextes identiques peuvent s'expliquer de deux manières: une pratique orale déficiente, ou bien une généralisation irréfléchie de la forme composée dans des contextes où la forme simple devrait s'imposer. La forme composée est apparue dans les années 70; quarante ans après l'innovation « séparatiste » tend à la généralisation arbitraire [cum'è, ch'è, s'è... au lieu de *cume; chè, sè*]. Partant du modèle de *cum'è* [où la présence d'une « parti-

cule » issue du latin et est historiquement attestée], et du principe que la particule devait obligatoirement être « *identifiée et isolée dans tous les cas* » [Marchetti-Geronimi 1971], le même mécanisme s'est étendu à d'autres formes où la présence [réelle, supposée ou analogique] d'un deuxième élément à finale « forte » permet à la prédétermination consonantique de fonctionner [*quant'è tè, tamant'è ellu, induv'è tù voli, ...*]. Le même mécanisme « séparatiste » s'est étendu aux monosyllabes [conjonctions *chè/ch'è; sè/s'è*] où pourtant la voyelle graphiquement accentuée suffit à la prédétermination consonantique, où le risque de conflit entre accent tonique et accent graphique est nul, et où la scission du mot en deux

parties n'a donc aucun intérêt.

Or la tendance à généraliser la graphie en deux mots n'est pas sans poser de problèmes car certaines unités lexicales ont un fonctionnement complexe, dépendant à la fois du contexte phonétique et syntaxique, ou même de la variété concernée [avec comme résultat une certaine confusion, et l'apparition d'accents qui contreviennent au principe même de la prédétermination consonantique]. Le résultat est une fluctuation des pratiques, particulièrement visible quand on a dans le même contexte [phonétique et grammatical] la forme simple et la forme composée [type *cume/cum'è*] chez des auteurs qui emploient l'orthographe corse « moderne » et sont notamment censés appliquer le principe [intangible ?] de la « prédétermination consonantique » : *in live CUME dice-nu l'inglesi* [P. Mari]; *diciarete CUM'È dicu eiu* [G.G.Franchi]; *COMU dici u preti* [Annu Corsu 1934]; *COM'È dici una bedda nanna* [F. Etori]; *CUMU dicia Natale Luciani* [Praticalingua 2019].

### ORAL ET ÉCRIT

Dès lors que la corrélation entre graphie et prononciation est rompue, le principe essentiel de la « prédétermination consonantique » est battu en brèche. Le principe de la *cunsunatura capunanzu* tel qu'il a été posé exige une réponse binaire : un mot provoque soit un renforcement, soit un affaiblissement de la consonne suivante, ce qui détermine une graphie donnée. Si l'on veut conserver le principe de la prédétermination consonantique, il faut prendre en compte de manière raisonnée l'usage et/ou le contexte grammatical. Les variantes graphiques ne peuvent être déduites que de la réalisation orale [et non le contraire comme cela finit par arriver]. Cela ne signifie pas qu'il faille disqualifier les documents écrits au motif que l'écrivain serait forcément déformé par la pratique de l'écriture. Le recours aux « exemples d'auteur » a le mérite de pouvoir faire l'objet d'examen, de critique et de comparaison. Le recours exclusif à la « tradition orale » [au « locuteur idéal »] est au mieux une vue de l'esprit, au pire un moyen facile de donner sans coup férir une image déformée voire obscurantiste de l'usage réel. Le « vieux berger corsophone analphabète », souvent présenté comme modèle incontournable, intervient rarement comme caution effective et vérifiable dans la description grammaticale...

### IDIOSYNCRASIES, ANOMALIES, SINGULARITÉS

Il devrait être évident pour tous qu'aucun système écrit ne peut prendre en compte de manière exhaustive le système oral. Pour rester dans le domaine de la prédétermination consonantique rappelons que de nombreux phénomènes sont ignorés à l'écrit. Concernant les séquences avec la préposition *dì* + article [devant voyelle], l'usage orthographique actuel, ne rend pas compte du redoublement syntaxique régulier et nettement perceptible à l'oral, ignoré par les grammaires corses, mais attesté même à l'écrit, par exemple chez de La Foata qui écrit *di la donna* [devant consonne] mais *dill'omu* [devant voyelle; Chiorboli 2005: <https://bit.ly/3CYbc7C> n° 16]. Certains mots comme *Ghjesù* ne renforcent pas devant *Cristu*, ce qui justifie la graphie soudée *Ghjesucristu*, moins répandue que *Ghjesù Cristu* mais plus conforme à réalisation orale : *a Santa Chjesa di Ghjesucristu* [G. DeZerbi]; *mille anni nanzu à Ghjesù Cristu* [G. Benigni]. Le cas est similaire pour *ghjovi Santu*, *oliu santu* parfois transcrits *ghjovissantu*, *oliussantu* : *Cumunicava la man dlu Jovissantu* [de La Foata]; *A buttigliola di l'oliussantu!* [G.G.Franchi].

Nous avons déjà évoqué ailleurs le cas de certains mots dont l'initiale est toujours forte indépendamment du contexte, ce qui donne pour le démonstratif les graphies rares du type *ssu* [plus adhérent à l'oral que l'innovation hasardeuse *issu*]. De manière analogue on a des exemples du type *llu* [Sud; ailleurs *di lu* « du »] qui recourent à la double consonne initiale pour rendre compte de l'oral [Chiorboli 2008: <https://bit.ly/3CYbc7C> n° 6] : *u sonnu 'llu ghjustu* [M. Biancarelli]

### PRÉDÉTERMINATION (?) ET SÉPARATISME

Nous disions plus haut que la graphie ne peut être déduite que de la réalisation orale et non le contraire comme cela finit par arriver. Le cas du « charcutage » emblématique des équivalents corses de « comme/comment » tend à se généraliser indépendamment du contexte phonétique et surtout grammatical dont la complexité n'a pas été correctement décrite : nous reviendrons dans une prochaine chronique. La sacralisation du principe de la prédétermination et la conséquence pernicieuse du séparatisme enclenchent nombre d'incohérences écrites et orales. Nous prendrons ici l'exemple de la préposition monosyllabique corse *trà*, [entre, parmi, etc.] enrichie comme le prescrit la nouvelle orthographe d'un bel accent grave [graphique mais pas tonique!] dont la fonction est de protéger la consonne suivante de la lénition. La préposition en question a plusieurs significations, dont celle qui indique un sens locatif, une « position intermédiaire » et ne semble pas poser de problème : elle est systématiquement accentuée ce qui semble conforme au « renforcement » de la consonne suivante : « *U spaziu trà Purtiddolu è a Punta di l'omu* » [C. Lanfranchi].

Cependant les emplois sont divers, notamment quand la préposition est associée à *tuttu*, la référence est non pas à un lieu mais plutôt à un nombre : *Tra tutti, seranu stati una cinquantina*, en comptant tout le monde, ils devaient être une cinquantaine [« ensemble, compagnie, complicité, complémentarité » P. Marchetti 2011; l'auteur a renoncé à certaines innovations qu'il avait lui-même promues]. Dans ce type de constructions, où l'initiale de *tuttu* est couramment sonorisée dans certaines variétés, l'accent [*aletta*] ne semble pas s'imposer, de même que dans les types *trà di noi/tra di noi* [entre nous] ou *trè no* [« *Sarà un secretu trè no* » R. Coti]. Ici *trè* est probablement issu de *tra* [d] i après lénition [et chute] du D- initial. En effet la séquence à u donne o, comme à e [ou à i au Sud] donne e : « *l'article défini ne se contracte pas avec les prépositions. Dans la conversation courante on remarque toutefois les formes... o fiumu; e ligna* » [Paganelli J. 1975, *Les règles grammaticales du parler sartenais*]. On aurait dans le « Cismonte » *andà o fiume (à u fiume)*, *andà e legne (à e legne)* : ce type d'agglutination, bien que nié par les auteurs ou ignoré du moins à l'écrit, est courant du Nord au Sud, y compris dans la toponymie [IGN: Aja O Tasso 2A, *aghja à u tassu* « aire à l'if »]. Quelle que soit l'analyse de la forme et de la graphie de *tré*, la tendance au « séparatisme » qui généralise *cum'è* dans tous les contextes aboutit ici à des formes surprenantes : *TR'È no* « entre nous » ; *TR'È iddi* ; *INTR'È iddi* « entre eux » ; *TR'È capa* « [luttés] entre chefs ». Ou encore *GHJ'È* [pour *ghjè*] ; *si N'HÈ techja* [« il s'en gava « sur le modèle de *SI N'HÈ andatu*] ; *ùn ti N'HÈ fà...*

La chaîne parlée peut être affectée par divers paramètres comme la rapidité ou la lenteur de l'élocution, c'est pourquoi nous répétons ici qu'il était peut-être imprudent de fonder totalement le système graphique du riacquistu sur la réalité éminemment labile de l'expression orale, avec des conséquences orthographiques imprévisibles. ■





## L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

LIBRI, ARTI È SPITTACULI, SINEMÀ ...

# RESCUED BY RUBY: UN DRAMA «FEEL GOOD»



In stu mumentu, di pettu à l'attualità corsa è internaziunali chì ci dà à u minimu un certu fastidiu à u più un'angoscia maiò, emi bisognu, di tant'in tantu, di cuntinuti lighjeri impastati di belli sintimi. È parchì micca truvà tuttu què grazia à un filmu? Spassighjendu sti pochi ghjorni nant'à a piattaforma di streaming legali Netflix, emi pussutu scopra un bellu filmu ch'è vo pudeti fighjulà in famighja, da classificà ind'i categorii «biopic» è «drama»: Une amie au poil, in francesi, ma chì t'hà com'è titulu urighjinali in inglesu *Rescued by Ruby*, chì riassumi megghju st'opara americana di Katt Shea è Karen Janszen. Si tratta di un pulizzeru di u Statu di Rhode Island, Dan, chì t'hà un sognu: fà parti di a squadra di ricerca è di salvezza K-9, mentri ch'ellu hè statu righjittatu dighjà setti volti. Li ferma solu un'ultima prova pà riescia u so scopu prima d'avè 30 anni, l'età limita pà participà à u cuncorsu chì li parmitteria d'integrà st'unità induv'ellu si travaghja incù ghjacari. Dan impara chì K-9 ùn hà più soldi pà fà vena altri pastori alimani, a razza di cani chì si ritrova di regula ind'i squadri di ricerca è di salvezza, è ch'ellu ùn pudaria dunqua micca raghjogna u programma. Tandù, Dan, chì ùn voli cappià nulla, dicide d'aduttà una ghjacara in un rifughju, chjamata Ruby, par intrenalla è divintà cun ella una coppia prufiziunali capaci di fà parti di st'unità. Ma Ruby hè un animali cù un'energia scema, iperattivu è chì t'hà una storia particulari. S'ella hè stata aduttata parechji volti, hè stata dinò rinviata in furia ind'u so rifughju par via di u so cumpurtamentu è di a difficultà pà i so maestri par addirizzalla è par ammaistralla. Pà Ruby, Dan hè dinò a so ultima fortuna ind'a so ghjovana vita. Malgradu una vita di famighja carca, cù una moglia, un fighjolu è un antru chì ùn hè ancu à nancia, u pulizzeru s'hà da dà di rimenu pà fà di a so cumpagna cù quattru zampi mischjata Border Collie billina una ghjacara pulizzera di prima trinca pà quilla brigada d'elita. Dui parsunaghji chì sò liati da i so prublemi di cumpurtamentu, trà un cani chì parti in tutti i sensi è un maestru chì t'hà i listessi tratti di carattaru, aghjustenduci una mancanza di cunfidenza in sè tremenda. È tuttu què hè una storia vera! In rialtà, Daniel O'Neil pruvava di raghjogna l'unità K-9 dipoi u 2004, prima di riescia cù Ruby in u 2011. Sei anni dopu, l'affari ani presu un versu dramaticu. In pienu vaghjimu, un adulescenti hè sparitu dopu à una spassighjata in famighja. Malgradu ricerchi maiò, impossibili di ritruvallu è omu timia ch'ellu s'è feritu gravi o ancu mortu. Infini, hè Ruby chì l'hà ritrovu incuscenti dopu ch'ellu fussi cascatu in un carabonu è l'hà salvatu d'un periculu tamantu. Dopu avè ritrovu u zitellu, Daniel O'Neil hè andatu à privena a so mamma. È quì, tamantu segnu di u distinu: sta donna era a benevolentu di u rifughju chì l'avia cunvintu d'aduttà à Ruby! Un affari abbastanza strasurdinariu, chì hà parmissu à sta storia d'essa cuntata ind'a stampa nazionalu. A ghjacara hà ricivutu ancu u premu American Humane Hero Dog Award pà a ricerca è a salvezza in u 2018. Pà vultà à u filmu, calchi parolla annant'à u casting. S'ammintarà soprattutto u parsunaghju principali di Dan, incarnatu da Grant Austin, cunnisciutu par avè ghjucatu u rollu di Sebastian Smythe in a seria *Glee*, eppo quillu di Flash inde un'antra seria, *Arrow*. S'è vo vuleti pienghja, ma pienti pusitivi, è passà soprattutto un bon mumentu, ci voli à fighjulà *Rescued by Ruby* o *Une amie au poil*, com'ella vi pari! ■

MARS 2021

# DE MAUVAIS SOUVENIRS RESSURGISSENT



«**Nous sommes en guerre**». Le ton grave, le 16 mars 2020, à l'aube du premier confinement, Emmanuel Macron avertissait : la pandémie de Covid-19 touchait de plein fouet la France et les mois à suivre seraient particulièrement durs. Depuis, les saisons passent et se ressemblent. Un an après, les fluctuations du Covid-19 continuent à jouer avec les nerfs du monde entier qui désespère de sortir un jour de ce cauchemar. Et le début d'année 2021 n'échappe pas à la règle. Après une relative accalmie, mars voit une aggravation de la situation notamment due à l'apparition de nouveaux variants. Afin de protéger la Corse contre la flambée des cas qui sévit sur le continent, dès le début du mois la préfecture annonce prolonger sine die l'obligation de présenter un test PCR négatif de moins de 72 heures pour entrer en Corse. Une précaution qui n'empêche pas le variant britannique de bientôt circuler activement dans l'île. Rapidement, on s'alarme même d'un taux d'incidence en très forte progression et de la multiplication des clusters familiaux autour des principales villes de l'île, notamment en Haute-Corse. En cause, selon l'ARS, de «trop nombreux manquements à l'application des mesures sanitaires», comme non-respect du port du masque et du couvre-feu toujours en place ou encore rassemblements interdits dans des bars et restaurants ouverts clandestinement. Avec des soignants déjà lessivés par l'année écoulée depuis les premiers cas de Covid sur l'île et une structure de santé fragile, au milieu du mois, on craint un «débordement du système hospitalier». Un constat qui amène la préfecture à prendre un arrêté interdisant aux bars, restaurants, boulangeries et snacks d'Ajaccio et Bastia de disposer du mobilier sur le domaine public afin d'éviter les regroupements. Dans la même veine, le port du masque est rendu obligatoire partout dans presque toutes les grandes villes insulaires, et le couvre-feu est fixé à 19 heures. Dans ce climat, la Madonnucchia et la Saint Joseph, fêtes religieuses si importantes à Ajaccio et Bastia, sont annulées pour la deuxième année consécutive au grand dam des fidèles. Pas de quoi décourager certaines confréries bastiaises qui décident quand même de braver l'interdit et organisent une mini procession le 19, à laquelle se joindront quelques Bastiais. Un événement qui amène à une ferme condamnation de la préfecture de Haute-Corse, qui regrette la prise «risques inconsidérés», face une épidémie qui s'accélère nettement sur le territoire. Preuve de la crainte ambiante qui monte, le même jour Jean Castex annonce que 16 départements, dont l'Île-de-

France et les Alpes-Maritimes, sont désormais soumis à un nouveau confinement d'un mois, presque un an jour pour jour après le premier. Afin de ne pas revivre un printemps enfermé sur l'ensemble du territoire, on tente en parallèle de juguler l'épidémie par tous les moyens, à commencer par une incitation forte au télétravail. La Haute autorité de santé autorise aussi la mise sur le marché d'autotests, espérant accroître le dépistage. Dans le même temps, la campagne de vaccination s'accélère et trouve même un écho particulièrement fort en Corse, où les taux sont bien supérieurs à la moyenne nationale. Le sujet de conversation à la mode tourne d'ailleurs souvent autour du choix entre les quatre vaccins autorisés en France. D'autant lorsque se révèlent des effets secondaires tels que des troubles de la coagulation voire des thromboses, après l'administration de l'AstraZeneca ; le 15 mars, il est finalement suspendu avant que l'Agence européenne du médicament assure quatre jours plus tard que ce «vaccin est sûr» et que «ses avantages dans la protection des personnes menacées par le Covid-19 vont au-delà des risques potentiels». Le mal est cependant fait, et AstraZeneca est boudé par nombre de citoyens. Mais l'ensemble de ce dispositif d'urgence ne semble pas suffire pour faire ralentir la progression galopante du Covid. Le 31, le Président de la République annonce donc la mise en place de nouvelles mesures sanitaires qui passent notamment par la fermeture des commerces «non essentiels», l'interdiction des déplacements au-delà de 10 kilomètres et la fermeture des écoles durant trois semaines. ■ MP

## UN AN PLUS TARD

*Les différents confinements semblent bien loin désormais. Depuis le 14 mars 2022, l'obligation de porter un masque dans les lieux clos a même été levée. Pourtant, après une nouvelle baisse temporaire, les cas de Covid-19 repartent à la hausse depuis quelques semaines.*

*Mais cette fois le monde a désormais les yeux braqués sur un autre front : celui de la guerre en Ukraine. ■*

# CARNETS DE BORD

ÊTRE LÉGITIME,  
DÉBATTRE OU  
ÊTRE UN CHAT

par Béatrice HOUCHARD



**A**ttention, les irresponsables sont de sortie et ouvrent le débat le plus surréaliste de ces dernières semaines de campagne présidentielle. Dans *Le Figaro* du 14 mars, le président du Sénat, Gérard Larcher, habituellement mesuré, a estimé que «*s'il n'y a pas de campagne, la question de la légitimité du gagnant se posera*». Il réagissait à la fois au déclenchement de la guerre en Ukraine et au refus d'Emmanuel Macron de débattre avec ses challengers. Même l'ancien sénateur Jean-Luc Mélenchon a trouvé qu'il poussait le bouchon un peu loin.

Le 21 mars, Gérard Larcher a précisé sa pensée: «*La légitimité du gagnant se posera quand il s'agira de mettre en œuvre le projet qui n'aura pas fait l'objet d'un débat contradictoire, indispensable dans une campagne électorale [...] Mais en aucun cas son élection ne serait illégitime puisqu'elle procède du vote des Français.*» On n'ose lui rappeler ces réformes qui ne figureraient même pas dans les programmes des présidents: l'avortement pour Giscard ou la réforme des retraites pour Sarkozy, entre autres.

Hélas, Larcher avait donné entretemps des idées au président du parti Les Républicains, Christian Jacob, affirmant: «*On ne peut pas faire l'impasse sur un débat démocratique. Il y a la nécessité, aujourd'hui, d'avoir cet échange et ce débat. Là où il n'y a pas de débat démocratique, il y a des risques dans la rue.*» Voilà donc un responsable politique et parlementaire qui donne des arguments aux «Gilets jaunes» d'après le 24 avril. On aura tout vu.

Emmanuel Macron ne veut pas débattre. Rien ne l'y oblige mais, politiquement, il a tort. Tort aussi de se référer à ses prédécesseurs [Giscard 1981, Mitterrand 1988, Chirac 2002 et Sarkozy 2012] qui, présidents sortants, n'avaient pas non plus voulu débattre. D'abord parce qu'il se targue, depuis cinq ans, de ne rien faire comme les autres. Ensuite parce qu'on ne fait plus de la politique comme il y a cinquante ni même comme il y a dix ans. Il n'y avait pas eu de débat du tout en 1965 et 1969, pas même entre les deux tours. Ça n'avait choqué personne mais ce serait inimaginable aujourd'hui. On souligne aussi, à l'attention des ex-chiraquiens Jacob et Larcher, que Jacques Chirac n'avait pas voulu débattre avec

Jean-Marie Le Pen entre les deux tours en 2002, pour de bonnes ou de mauvaises raisons.

Second aspect du sujet, on le devine: s'il devait être réélu face à Marine Le Pen comme en 2017, Emmanuel Macron serait encore suspecté par certains de n'être pas légitime car élu face à la représentante d'un parti qui n'est pas estampillé «parti de gouvernement». Mais que sont les partis de gouvernement devenus? En 2017, déjà, ni le PS ni la droite n'étaient au second tour. Cette fois, la qualification d'Anne Hidalgo est improbable et celle de Valérie Pécresse compromise. Si les électeurs décident de placer le Rassemblement national en position de gouverner, ce sera leur décision.

Troisième aspect: l'abstention. Que vaut, nous dira-t-on, un président élu par un corps électoral qui se sera abstenu, par exemple à 30 ou 35 %? D'abord, on n'en sait rien. Une abstention importante est probable, mais pas assurée. Il est vrai qu'une forte abstention donne moins de force politique à l'heureux élu [ou heureuse élue] qu'une forte participation. Mais que dire des actuels députés, tous élus en 2017 avec plus de 50 % d'abstention? Ils ont voté la loi depuis cinq ans et la loi n'a pas été retoquée pour autant. Même chose pour les actuels présidents de région, les conseillers départementaux et les maires élus en 2020 et 2021 avec une abstention record. Deux derniers exemples pour la route: en 1969, en raison de la forte abstention du second tour, Georges Pompidou avait été élu avec 58,21 % des voix mais seulement 37,5 % des électeurs inscrits. Et en 2000, lors du référendum sur le quinquennat, 73,21 % des votants avaient répondu «oui»... mais seulement 30,19 % [oui, vous avez bien lu] des Français s'étaient déplacés jusqu'aux urnes. Le quinquennat a donc été adopté par à peine 7,5 millions de Français sur près de 40 millions d'inscrits. Mais le résultat est valable car telle est la règle: pour gagner, il faut obtenir 50 % plus une voix des suffrages exprimés. La règle est peut-être mauvaise. Mais, jusqu'à nouvel ordre, c'est la règle.

## 8 % SEULEMENT NE SONT PAS INTÉRESSÉS

Débat ou pas avec le président sortant, qui peut prétendre qu'il n'y a pas de campagne? Depuis presque deux ans, on





Illustrations d'après photos DR.

parle de la présidentielle de 2022. Depuis six mois, on mange de la campagne, des discours, des meetings, des arguments et des petites phrases jusqu'à plus soif matin, midi et soir. Grâce aux chaînes d'info, aux réseaux sociaux, aux chaînes traditionnelles, à la presse écrite sur papier ou internet, les douze candidats ont dix fois plus d'émissions, de visibilité et de temps de parole que tous ceux qui les ont précédés. Sur les marchés, les militants distribuent des tracts, que l'on retrouve aussi dans les boîtes aux lettres. Branchés sur leur téléphone portable, les Français sont abreuvés de présidentielle. Il faudrait vivre sur une île déserte, un monastère ou avoir coupé l'électricité pour n'être au courant de rien.

Bien sûr, il y a eu la pandémie de Covid-19. Bien sûr, il y a la guerre en Ukraine. Deux événements qui devraient davantage encore mettre sur le devant de la scène les sujets de la santé, de la politique étrangère, de l'énergie. La campagne peut ne pas plaire ou exaspérer mais c'est le lot habituel. D'ailleurs, dans la dernière étude de Sciences-Po, Le Monde et la Fondation Jean-Jaurès, réalisée par Ipsos auprès de 13 749 personnes (un panel très important), 74 % des Français se disent « intéressés » par la campagne électorale et 18 % « moyennement intéressés », ce qui fait seulement 8 % qui ne sont « pas intéressés ». Certes, les jeux semblent faits d'avance, ce qui ne garantit pas une forte participation le 10 avril. Mais pour dire qu'il n'y a pas de campagne, il faut quand même une sacrée dose de mauvaise foi.

### LA FRANCE, LE BLEU, LES CHATS

C'est un format classique, mais qu'on lit toujours avec intérêt : *Le Figaro Magazine* a soumis les candidats de l'élection présidentielle au « questionnaire de Proust ». Valérie Pécresse, Marine Le Pen, Anne Hidalgo, Yannick Jadot, Éric Zemmour, Nicolas Dupont-Aignan et Fabien Roussel se sont déjà livrés à l'exercice (on attend les réponses de Jean-Luc Mélenchon et Emmanuel Macron).

Les réponses sont instructives et parfois amusantes. Même en répondant à un questionnaire personnel, tous ne peuvent s'empêcher de faire de la politique. Exemples : leur couleur préférée est le bleu, bien sûr, couleur de la France, même si, en

bon écologiste, Jadot y ajoute le vert. Seul Zemmour préfère le rouge. Leurs qualités préférées ? Rien que celles qui font un bon chef : la détermination, le courage, la franchise mais aussi la bienveillance, très à la mode ces temps-ci. Ils aiment les grands auteurs : le communiste Aragon pour le communiste Roussel, Bernanos et Balzac, Saint-Simon, Hugo et Yourcenar, Baudelaire et La Fontaine. Très peu de contemporains, sauf Houellebecq pour Zemmour et Modiano pour Jadot. Ils aiment les personnages de *Cyrano de Bergerac*, Edmond Dantès, d'Artagnan, et même l'inspecteur Columbo pour Dupont-Aignan. Au chapitre « oiseau préféré », Nicolas Dupont-Aignan aime la chouette, Marine Le Pen la mésange, Valérie Pécresse le rouge-gorge, Anne Hidalgo et Yannick Jadot le colibri [« *parce que nous n'arriverons à rien seuls* »]. Éric Zemmour préfère le cygne et Fabien Roussel le chardonneret. Bien sûr, c'est en France qu'ils aiment vivre et nulle part ailleurs. « *Ou en Italie* » ajoute pourtant Zemmour. Dans « *une France à nouveau libre* », précise Dupont-Aignan.

Les réponses à la manière dont ils aimeraient mourir ne manquent pas d'intérêt. Marine Le Pen cite Dalida : « *Moi je veux mourir sur scène, devant les projecteurs.* » Valérie Pécresse : « *Debout.* » Yannick Jadot : « *Comblé.* » Éric Zemmour : « *Je ne veux pas y penser.* » Nicolas Dupont-Aignan : « *Sans m'en rendre compte.* » Fabien Roussel : « *Paisiblement, dans mon sommeil, avec le sentiment du devoir accompli.* » Seule Anne Hidalgo en profite pour effleurer un point de son programme : « *Certainement mourir dans la dignité [le slogan des pro-euthanasie, N.D.L.R.] entourée des miens* »

Enfin, parmi beaucoup d'autres questions, il leur est demandé « *à part moi-même, qui voudrais-je être ?* » Nelson Mandela, dit Roussel, tandis que Dupont-Aignan se rêve en architecte et que Zemmour aimerait « *vivre un jour dans la peau de Napoléon* » [il ne dit pas quel jour]. Hidalgo se voit en Barack Obama, Jadot se sent « *à sa place* », Pécresse aimerait être « *psychiatre pour soigner les âmes* ». Quant à Marine Le Pen, elle répond qu'elle voudrait être « *chat chez moi.* » Une réponse qui a le mérite de l'originalité et, sans conteste, de la franchise. Mine de rien, les réponses au questionnaire nous en apprennent beaucoup sur les prétendants à l'Élysée. ■



**agir  
PLUS**

FAIRE DES ÉCONOMIES  
C'EST FACILE...  
ISOLEZ VOTRE TOIT !

## FAITES CONFIANCE AUX ENTREPRISES PARTENAIRES AGIR PLUS

Calculez votre Prime économies d'énergie sur [corse.edf.fr/agirplus/](https://corse.edf.fr/agirplus/) et demandez vos devis à des entreprises Agir Plus labellisées RGE.



RETROUVEZ TOUTES  
NOS SOLUTIONS AGIR PLUS SUR :  
[corse.edf.fr/agirplus/](https://corse.edf.fr/agirplus/)